



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel

(du 6 juin 2016)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Une multitude d'activités destinées aux jeunes sont développées par la Ville ou des entités qu'elle soutient. Il s'agit maintenant de faire évoluer le dispositif de manière cohérente. Ce rapport vise ainsi à recenser les mesures existantes et à préciser l'orientation, le but, les objectifs stratégiques et les priorités que se fixe notre Conseil dans le domaine de la politique de la jeunesse, ainsi que la manière dont il souhaite organiser et coordonner le travail entre les nombreux acteurs internes et externes à l'administration. Ce rapport permet également de confirmer la place que notre Conseil souhaite donner aux jeunes, en reconnaissant leur rôle fondamental dans la société d'aujourd'hui et de demain.

1. Introduction

Des milliers de jeunes habitent la ville de Neuchâtel ou fréquentent les écoles et centres de formation sur son territoire, sans compter celles et ceux des environs qui viennent régulièrement à Neuchâtel pour d'autres raisons. En effet, l'offre culturelle de qualité, les infrastructures sportives développées, les zones de détente, les activités et les nombreuses associations représentent un environnement attractif. Le dynamisme insufflé par cette population jeune, leur vie associative, est à même de faire rayonner la Ville, de la faire se projeter dans l'avenir. La jeunesse ainsi perçue devient une valeur positive essentielle à promouvoir et à valoriser. Notre Conseil souhaite donc prendre en compte sa jeunesse dans ses politiques publiques. Une jeunesse qui a des aspirations spécifiques à sa classe d'âge.

Ce rapport décrit ainsi les nombreuses activités proposées par la Ville et définit clairement sa politique de la jeunesse. Par la même occasion, les trois motions suivantes seront traitées :

La **motion n° 265**, du 7 novembre 2005 , du groupe socialiste, par M. Olivier Arni et consorts, relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne, dont le contenu est le suivant :

« Le Conseil communal est prié de définir la politique de la jeunesse qu'il met en œuvre notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, des loisirs et des sports, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'éducation à la citoyenneté et aux processus participatifs. L'étude comprendra les diverses variantes envisagées sur le plan organisationnel »

La **motion n° 257**, du 25 mars 2002, de Mme Pierrette Erard et consorts, intitulée « Chèque sport et culture pour les jeunes de 16 à 25 ans », dont la teneur est la suivante :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures à prendre pour permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, habitant à Neuchâtel, de bénéficier d'un chèque sport et culture destiné à leur faire découvrir le monde de la culture sous toutes ses formes. Le chèque sport et culture représente une aide financière pour accéder à diverses formes de culture, qu'il s'agisse de théâtre, de cinéma, de concert, de musée, de sport ou de toute autre forme d'activité culturelle. Il se présente sous la forme d'un chéquier comportant un certain nombre de chèques ou de bons à faire valoir sur diverses activités culturelles et sportives.»

Et la **motion n° 275**, du 28 septembre 2009, du groupe PopVertsSol, par M. Pascal Helle et consorts, intitulée « Gratuité des musées communaux pour les jeunes jusqu'à 25 ans », dont le contenu est le suivant :

« Les signataires demandent au Conseil communal d'étudier les mesures de nature à accroître la fréquentation des musées relevant de sa compétence, par les jeunes adultes. »

Depuis le dépôt de ces motions, des réflexions concernant l'orientation de la politique de la jeunesse ont été menées et plusieurs nouvelles actions et mesures ont été mises en œuvre. On peut notamment mentionner l'augmentation progressive du taux d'activité de la fonction de responsable des actions jeunesse (de 30% en 2009 à 100% en 2013), la création de la fonction de coordinateur du Conseil des Jeunes (10% en 2007), l'augmentation du budget du Parlement des Jeunes (CHF 30'000.- lors de sa création en 1992, CHF 40'000.- depuis 2013), l'extension du Conseil des Jeunes aux communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux (en 2014), la mise en place du Projet Midnight JeuNE (en 2011), la création de l'« Espace jeunes » (en 2014). Fin 2014, la Direction de la Culture a souhaité repositionner la politique de la jeunesse de la Ville en précisant l'orientation, le but, les objectifs stratégiques et les priorités à travers le présent rapport et répondre aux motions déposées.

Ce rapport se fonde notamment sur d'importantes réflexions menées en concertation avec les milieux directement concernés de la jeunesse. Un groupe de travail a ainsi été créé avec notamment le directeur de la Culture, la chargée de projet de la Direction, des représentants du Centre de loisirs, du Parlement des Jeunes, du Semestre de motivation (SEMO), d'Alter Connexion et de Midnight JeuNE. Le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles et notamment la responsable des actions jeunesse ont naturellement été associés. Des représentants des services de la Ville, qui développent des activités destinées aux jeunes, ont également été sollicités. Pour finir, différentes personnes actives dans la politique de la jeunesse ont été consultées, notamment le délégué cantonal à la jeunesse. Cette politique se fonde sur une approche de la politique publique largement conçue avec, pour et par les jeunes.

Comme le précise le rapport fédéral « Etat actuel de la politique de l'enfance et de la jeunesse »¹ : *les enfants et les jeunes sont touchés par de très nombreux processus politiques et législatifs. Dans certains domaines, ils se trouvent au centre du processus, dans d'autres, ils ne sont qu'un groupe cible parmi de nombreux autres.* Il distingue ainsi une politique de l'enfance et de la jeunesse au sens large et au sens strict. Cette distinction se retrouve dans la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel qui est constituée d'un domaine spécifique à la jeunesse et de domaines sectoriels transversaux de politique publique.

Les pages suivantes de ce rapport contiennent tout d'abord quelques éléments sur le contexte, puis la vision stratégique² et le plan d'action qu'entend se fixer notre Conseil ainsi que l'organisation administrative de la Ville dans le domaine. Pour finir, il est proposé le classement de trois motions. En annexe se trouvent le recensement des actions et prestations, destinées aux jeunes, de chacune des politiques sectorielles ainsi que le contexte international, national et cantonal plus détaillé.

2. Contexte général

2.1. Définition de la jeunesse

La « jeunesse » est un concept abstrait dont la définition varie selon les milieux et les institutions. Aucune limite d'âge uniforme n'est en effet reconnue. A quel âge sort-on de l'enfance ? Quand sommes-nous des adultes ? Ces questions font débat et n'ont pas de réponse claire.

Pour le droit civil suisse, par exemple, une personne est considérée comme un enfant jusqu'à ce qu'elle devienne majeure et atteigne ses 18 ans, sans utiliser la notion de « jeune ». Du côté du droit pénal, une distinction est faite entre enfant, jeune et jeune adulte. L'enfance s'étend jusqu'à l'âge de 10 ans, la jeunesse va de 10 à 18 ans et les jeunes adultes de 18 à 25 ans. Des disparités se retrouvent dans les lois cantonales.

¹ Rapport de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à l'intention de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil National (CSEC-N), novembre 2014

² Récapitulatif à l'annexe 1, p. 44

Suite à plusieurs réflexions, notre Conseil a décidé de définir les jeunes comme allant de l'âge de l'entrée scolaire au cycle 3 (9e année), soit 11-12 ans, jusqu'à ce qu'ils atteignent leurs 25 ans. C'est en effet à 25 ans qu'est fréquemment considérée l'entrée à l'âge adulte. Le choix du passage au cycle scolaire 3 a été retenu car il s'agit d'une étape dans la vie des jeunes, un âge où ils deviennent moins dépendants des parents et plus autonomes. Cette tranche d'âge, environ 12-25 ans, correspond également à celle des jeunes qui fréquentent le Conseil et le Parlement des Jeunes. Cette limite n'est toutefois pas rigide et des impulsions peuvent être apportées aux politiques touchant les jeunes des tranches d'âge précédentes ou suivantes, dans la mesure où celles-ci ont une influence sur les jeunes ciblés spécifiquement par la politique de la jeunesse.

Il est important de souligner que cette tranche d'âge est très vaste et regroupe autant des préadolescents, des adolescents que des jeunes adultes. Chacune a des préoccupations et des intérêts différents, un vécu et une autonomie qui évoluent, entre autre avec le passage à la majorité légale. Des catégories plus spécifiques peuvent ainsi être formées selon les actions.

Nous précisons que notre Conseil a choisi de distinguer la politique de la jeunesse de la politique de l'enfance, soit celle destinée aux moins de 12 ans environ. Bien que l'enfance et la jeunesse soient en lien et que la limite soit floue, les thématiques, les actions et prestations ainsi que les acteurs de ses deux politiques sont en effet différents. Le rapport à la société d'un jeune, en terme d'autonomie, n'est pas le même que pour un enfant. De plus, les jeunes eux-mêmes, en particulier les adolescents, cherchent à se distinguer du milieu de l'enfance.

Il est encore nécessaire d'ajouter que les jeunes sont des personnes hétérogènes et aussi variées que celles qui composent la société en général. Ils diffèrent par le sexe, la classe sociale, l'origine, les coutumes, leurs possibilités et aptitudes personnelles, des conditions de vie caractérisées par des facteurs multiples. Les jeunes ont toutefois des besoins et des aspirations spécifiques, propres à leur classe d'âge.

2.2. La jeunesse dans la société

Les années 60 ont marqué un tournant pour la place des jeunes dans la société. Depuis cette époque, la question de la prise en compte des jeunes et de leur insertion dans la société est devenue plus politique. L'opinion publique accorde une très grande attention aux évolutions et aux problèmes de la jeunesse.

Aujourd'hui, dans la ville de Neuchâtel, on compte près de 5'500 jeunes âgés de 12 à 25 ans, soit 16,3% de la population. Le taux d'étrangers dans cette tranche d'âge est de 38%. A cela s'ajoutent plusieurs milliers de jeunes qui fréquentent les centres de formation post-obligatoires³ et ceux qui viennent régulièrement à Neuchâtel pour des activités de loisirs ou autres. Ce groupe de la population demeure conséquent et souligne l'importance de prendre en compte ses besoins et ses atouts spécifiques.

Un contexte en mutation

Le cadre et les conditions de vie ont profondément changé ces dernières décennies suite à l'évolution de la société, de la technique et de l'économie. Ils constituent autant de défis auxquels les jeunes sont confrontés et doivent s'adapter.

Le premier changement se situe au niveau des structures familiales dans lesquelles grandissent les jeunes : âge des parents au moment de la première naissance, taux de fécondité en baisse, augmentation des séparations et des divorces et par conséquent, des foyers monoparentaux et des familles recomposées, augmentation de l'investissement professionnel des femmes, mobilité accrue. Ces modifications bouleversent la gestion de la vie quotidienne et nécessitent des aménagements structurels permettant aux deux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle et aux plus jeunes de vivre un temps extrascolaire de qualité et stable. Les solutions sont à cheval entre la politique de l'enfance et la politique de la jeunesse.

³ Nombre d'étudiants (tous âges confondus) dans les cinq principaux lieux de formation (année scolaire 2015-2016): HE-Arc: 3018 ; CPLN: 2651 ; Lycée Jean-Piaget: 1339 ; Lycée Denis de Rougemont: 740 ; UNINE: 4376 (année scolaire 2014-2015) (sources: UNINE et Mémento statistique de l'école neuchâteloise)

Le vieillissement de la population est également un paramètre à prendre en compte. Il change en effet la manière dont la société fonctionne et se projette. Dans un tel contexte, il est capital de porter une attention particulière à ce que les jeunes s'expriment et participent. La construction de ponts entre les générations évite les fractures, stigmatisations et antagonismes.

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, une société qui tend vers l'individualisme et un monde économique en évolution, sont d'autres éléments importants. Le monde professionnel a connu une mutation rapide et le passage de la vie dépendante à une vie autonome est moins standardisé et plus vaste. Les jeunes doivent prendre des décisions parmi des options très variées, mais manquent parfois d'informations et peuvent se retrouver débordés. Il est donc important qu'ils puissent obtenir des conseils et du soutien dans leurs démarches. Ils doivent acquérir des compétences scolaires et professionnelles de base, mais aussi sociales et humaines pour faire face à ce nouvel environnement.

Des jeunes qui vont bien

Force est de constater que dans une grande majorité, les jeunes se portent bien et se comportent bien. Ils sont en majorité en bonne santé, n'ont pas de problème d'addiction (tabac, alcool, drogue), ne commettent pas de délits et poursuivent leur scolarité avec une formation post-obligatoire. Différentes enquêtes faites au niveau suisse ou cantonal⁴ le démontrent. Les projets émanant des jeunes ces dernières années révèlent également une vitalité et un sens de la participation citoyenne fort.

Une faible participation aux urnes

Le faible pourcentage de jeunes qui se rendent aux urnes est toutefois préoccupant. Au niveau cantonal, la classe d'âge des 18-24 ans présente en effet un taux de participation aux votations/élections inférieur de 15% en moyenne du reste de la population.

⁴ Notamment les études faites dans le cadre du programme de recherche nationale PNR 52 sous le titre « L'enfance et la jeunesse en Suisse », les études HSBC faites par Addiction Suisse, Mémento statistique de l'école neuchâteloise.

Le tableau qui suit indique, pour les six dernières votations, le pourcentage de jeunes et le pourcentage total de la population qui ont participé. Les résultats confirment que le pourcentage de jeunes qui se rendent aux urnes est systématiquement plus bas du reste de la population⁵.

Date	Classe d'âge	Femmes : % part.	Hommes : % part.	Total : % part.
28.02.2016	18-19	39.61	43.75	41.72
	20-24	43.15	37.92	40.46
	Total	49.85	49.89	49.87
18.10.2015	18-19	23.63	24.56	24.13
	20-24	24.27	24.58	24.43
	Total	35.09	37.75	36.35
14.06.2015	18-19	29.14	28.95	29.03
	20-24	22	19.45	20.74
	Total	38.15	40.17	39.07
08.03.2015	18-19	31.97	22.01	26.33
	20-24	19.51	21.87	20.67
	Total	36.86	40.67	39.68
30.11.2014	18-19	29.84	23.18	26.18
	20-24	20.43	21.75	21.09
	Total	36.6	37.96	37.24
28.09.2014	18-19	32.08	24.56	28
	20-24	26.88	23.34	25.15
	Total	41.59	40.97	41.3

Des mesures pour sensibiliser et intégrer tous les jeunes, qu'ils soient inscrits dans des structures ou non, doivent être prévues.

Des difficultés existent

S'il est vrai qu'une grande majorité des jeunes parvient à s'intégrer dans la société, une minorité d'entre eux manque toutefois de repères et se sent dépassée par les événements. Chaque jeune connaît des situations, des besoins et des compétences différentes. Les aléas de la vie, les potentiels et les ressources différentes de chacun placent un

⁵ Sources : statistiques Etat Neuchâtel

certain nombre de jeunes dans des parcours de vie difficiles : handicap, problème de santé, addictions, pauvreté, échec scolaire, chômage, conflits familiaux, conflits avec ses pairs, mal être, violence, situation de marginalisation, etc. Des études montrent que les jeunes issus de familles à faible revenu, ayant un faible niveau d'éducation, ne vivant qu'avec un seul parent ou issus de l'immigration ont des conditions de départ beaucoup plus défavorables que les autres jeunes du même âge.

A ce sujet, le taux de jeunes à l'aide sociale est préoccupant. Le manque de ressources financières a un impact sur l'accès aux biens de consommation, mais aussi sur toute la vie sociale, les activités avec les pairs, le bien-être, la santé de la personne. Le tableau ci-dessous indique le nombre de bénéficiaires, par tranche d'âge, dans la ville et le canton⁶ :

Age	Service social de la Ville - 2013		Service social de la Ville - 2014		Canton - 2014	
	nb	Prop. en %	nb	Prop. en %	nb	Prop. en %
Total	3071	100	2939	100	12504	100
0-17 ans	860	28.0	799	27.2	3582	28.6
18-25 ans	437	14.2	423	14.4	1802	14.4
26-35 ans	487	15.9	434	14.8	1960	15.7
36-45 ans	546	17.8	524	17.8	2044	16.3
46-55 ans	475	15.5	467	15.9	1931	15.4
56-64 ans	223	7.3	249	8.5	1033	8.3
65-79 ans	33	1.1	34	1.2	123	1.0
80 ans et +	10	0.3	9	0.3	29	0.2

Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de chômage est également élevé :

	Population au chômage Mars 2015	Population au chômage Mars 2016
Suisse	3.4%	3.6%
Canton Neuchâtel	5.7%	6.0%
Commune de Neuchâtel	6.4%	6.8%

⁶ Les données des trois tableaux suivants ont été fournies par l'Etat de Neuchâtel. Elles proviennent de différentes sources (Service cantonal de statistique, Service cantonal de l'emploi, Office fédéral de la statistique, Secrétariat d'Etat à l'économie).

Le tableau ci-dessous indique le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi par tranche d'âge pour le canton de Neuchâtel, en mars 2016.

	Nombre de chômeurs inscrits ⁷ Mars 2016	Nombre de demandeurs d'emploi ⁸ Mars 2016
15-19 ans	163	235
20-24 ans	561	735
25-29 ans	789	1012
30-34 ans	767	976
35-39 ans	627	821
40-44 ans	624	858
44-49 ans	630	861
50-54 ans	548	754
55-59 ans	429	572
60 ans et plus	228	327
Total	5366	7151

Pour l'année 2015, sur le total de chômeurs ou de demandeurs d'emploi, les moins de 25 ans représentent en moyenne :

- 14.45% des chômeurs dans le canton de Neuchâtel.
- 14.07% des demandeurs d'emploi dans le canton de Neuchâtel.

Le taux de suicide est également inquiétant. Les statistiques montrent qu'il s'agit de la première cause de décès chez les jeunes en Suisse, devant les accidents de la route, autres accidents ou morts violentes et cancers. En 2013⁹, 1070 suicides ont été enregistrés, dont 125 de jeunes âgés entre 15 et 29 ans (trois quarts d'hommes) et 3 de plus jeunes. Le nombre de tentatives est estimé être dix fois plus élevé. Le suicide reste par conséquent une préoccupation majeure, d'autant plus que Neuchâtel est un des cantons suisses avec le taux le plus élevé. Une enquête¹⁰ sur des jeunes de 15 à 34 ans montre également que 10% des Neuchâtelois

⁷ Chômeurs inscrits: personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

⁸ Demandeurs d'emploi : chômeurs et non-chômeurs, qui sont inscrits aux offices régionaux de placement et cherchent un emploi.

⁹ Sources : Association Stop suicide d'après l'Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁰ Sources : Etat de Neuchâtel - Santé publique (2012)

interrogés mentionnent souffrir de symptômes liés à des troubles psychiques alors qu'ils ne sont que 3% au niveau romand.

Des prestations doivent ainsi être prévues pour les jeunes en difficulté ou pour prévenir de telles situations. Dans le but de favoriser l'intégration de chaque jeune, il est nécessaire de veiller à ce que les diverses prestations les concernent tous et soient accessibles au plus grand nombre. Maintenir les mesures qui soutiennent le développement des jeunes se révèle capital au moment où le tissu économique suisse a besoin de main d'œuvre qualifiée et performante. Pour s'insérer pleinement dans la vie sociale, culturelle et économique, les jeunes ont besoin d'une bonne formation et de projet de vie réaliste et réalisable.

De manière générale, il est important de ne pas stigmatiser les jeunes ou de mettre en avant des figures négatives. Ce phénomène pourrait en effet être dommageable et leur donner un sentiment d'exclusion de la société. Le risque est également de compliquer le dialogue entre les générations.

Un besoin de participer à la société

Bien que les jeunes ne se reconnaissent pas toujours dans l'univers de référence des adultes, ils souhaitent participer à la société et être écoutés. Ils ont parfois d'autres besoins, d'autres aspirations, d'autres modes d'expression. Inversement, les adultes ont parfois tendance à les stigmatiser. Il est donc nécessaire de donner une place à tous les jeunes, de leur mettre des espaces d'expression à disposition et de les intégrer activement aux débats qui les concernent. Compte tenu de la tendance générale au vieillissement de la population, des actions pour renforcer les liens et la compréhension intergénérationnels sont primordiales pour maintenir une solidarité et une cohésion sociale.

2.3. L'opinion et les préoccupations des jeunes

Enquête nationale : « Ma Suisse et moi »

Fin 2014, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) a mandaté une enquête nationale¹¹ pour mieux cerner l'opinion des jeunes de 17 ans (né en 1997). Avec un taux de participation de 66% et 1'990 réponses, les résultats sont très représentatifs.

*Pas de rupture entre générations en vue*¹²

Pour de nombreuses questions, la majorité des jeunes se positionne comme leurs aînés. Aucune rupture entre générations n'est à déplorer quant aux choix politiques et de société. Le postulat que les opinions des jeunes diffèrent notablement de celles du reste de la population est battu en brèche.

Attachés à la Suisse, quelle que soit leur nationalité, les jeunes de 17 ans font preuve d'une solide confiance dans les institutions (école, Conseil fédéral, police) et sont pour 91% d'entre eux confiants d'obtenir la formation professionnelle de leur choix.

Pragmatiques, plus de 80% des jeunes de 17 ans pensent que l'école doit aussi être une école de vie où l'on apprend à gérer son argent ou les opportunités et risques inhérents aux nouveaux médias. L'éducation sexuelle à l'école primaire est approuvée par 59% d'entre eux.

la jeunesse est loin d'être uniforme

Au-delà de cette première image lisse et uniforme, l'analyse révèle des lignes de partage. Ainsi, les jeunes femmes et les jeunes hommes ne sont pas en phase quant à la future répartition des tâches au sein de la famille. Si 29% des jeunes hommes sont encore attachés au modèle traditionnel (lui travaille à plein temps, elle s'occupe des enfants et du ménage), seuls 15% des jeunes femmes partagent cet avis. Les jeunes femmes plébiscitent le travail à temps partiel, pour les femmes comme pour les hommes. Il importe de tenir compte de ces différences, tant pour les mesures visant une meilleure conciliation entre l'activité professionnelle et la vie familiale que pour celles déployées afin de faire face au manque de main d'œuvre qualifiée.

¹¹ Rapport de recherche : M. Beyeler, S. Bütikofer et I. Stadelmann-Steffen, « *Ich und meine Schweiz. Befragung von 17-jährigen Jugendlichen in der Schweiz* »

Brochure en français avec un choix de résultats : « *Ma Suisse et moi* »

¹² Texte repris du communiqué de presse de l'administration fédérale du 22.06.2015

Si pour bon nombre de sujets (par ex. l'adhésion à l'UE ou l'attitude face aux étrangers), la « barrière des röstis » a disparu, les jeunes tessinois se distinguent sur plusieurs points. Ces derniers considèrent nettement le « chômage » comme le problème le plus important en Suisse, alors que les jeunes alémaniques et romands désignent la migration et l'asile.

Un rapport ambivalent à l'Europe et mesuré face aux étrangers

Vivre et travailler dans un pays de l'Union européenne, oui, mais faire partie de l'UE, non merci ! Si 77% des jeunes de 17 ans sont opposés à l'adhésion à l'UE, 62% estiment que la libre circulation est bonne pour la Suisse.

Par rapport aux étrangers, les jeunes de 17 ans expriment des opinions mesurées et associent moins souvent que le reste de la population l'immigration à la criminalité. Par contre, les jeunes sont divisés quant aux chances à accorder aux Suisses et aux étrangers. Des différences notoires entre régions linguistiques, selon le genre ou la nationalité le montrent.

Intéressés par la politique et ouverts à un service citoyen

Contrairement aux idées reçues, 50% des jeunes ayant répondu à l'enquête se déclarent intéressés par la politique, 74% sont d'avis que les discussions sur des sujets politiques actuels ont leur place à l'école. Alors que l'abaissement de l'âge du droit à 16 ou 17 ans ne recueille que peu de voix, deux tiers des jeunes suisses interrogés avaient l'intention de participer aux élections fédérales. A noter qu'une attention particulière doit être portée aux jeunes femmes qui se disent moins intéressées par la politique et se perçoivent aussi comme moins compétentes en la matière que leurs pairs masculins.

Même si la formation, l'emploi, la vie de couple et de famille et les loisirs sont fortement valorisés par les jeunes de 17 ans, ils sont ouverts à un engagement pour la société. Sans remettre en cause l'actuelle obligation de servir, 50% sont prêts à la troquer contre un service citoyen permettant le libre choix du domaine d'engagement que cela soit la défense nationale, la santé, le social ou la protection de l'environnement.

Enquêtes « Juvenir »

Créé par la Fondation Jacobs¹³, « Juvenir » propose une série d'études nationales sur les jeunes. L'objectif est de ne pas se contenter de faire des jeunes un objet d'étude, mais de discuter avec eux de sujets qui concernent directement leurs préoccupations et leur réalité au quotidien. Juvenir utilise Internet pour ses sondages et sa communication.

Comme les jeunes participent au choix des thèmes, ces études sont un indicateur des sujets qu'ils considèrent comme importants. Les quatre dernières abordaient les thèmes suivants :

- Notre Place: Les jeunes dans l'espace public (2012)
- La première grande décision – Comment les jeunes Suisses choisissent une formation (professionnelle) (2013)
- L'argent, un sujet sans importance? Comment les jeunes Suisses gèrent leurs finances (2014)
- Trop de stress – trop de pression! (2015)

Session des jeunes au Grand Conseil

Lors de la Session des jeunes au Grand Conseil, qui s'est déroulée dans le cadre du bicentenaire, le 11 septembre 2014, des jeunes se sont penchés sur leurs revendications au niveau cantonal. Les pétitions acceptées par les 115 députés d'un jour (en l'occurrence 86 jeunes filles et 29 jeunes gens) étaient les suivantes :

- Insertion d'un tarif étudiant dans les TRN et rajout d'horaires nocturnes (95 voix)
- Une journée de civisme actif pour toutes les classes du canton (91 voix)
- Pérennisation d'une Session des jeunes tous les deux ans (86 voix)
- Introduction d'une période hebdomadaire d'éducation civique sur l'actualité (81 voix)
- Droit de vote à 16 ans sur demande (77 voix)
- Création d'un abonnement Onde Verte pour les jeunes, financièrement accessible et valable dans tout le canton de Neuchâtel (64 voix)

¹³ Fondation créée en 1988 et située à Zurich qui œuvre en faveur du développement des enfants et des jeunes dans le monde entier.

- Halte aux déchets sauvages. Pour des lieux publics propres! (63 voix)

Atelier du Parlement des Jeunes de Neuchâtel

Dans le cadre du développement de la politique de la jeunesse de la Ville, la Direction de la Culture a souhaité disposer d'un aperçu des besoins et des revendications des jeunes. En développant le projet avec un groupe de travail, l'idée est venue d'organiser un atelier lors d'une assemblée du Parlement des Jeunes. Il s'est déroulé le 28 janvier 2016. Vingt-sept jeunes étaient présents.

Cet atelier s'est déroulé en plusieurs phases qui ont permis aux jeunes de discuter et de sélectionner leurs revendications en groupe, de les présenter à l'assemblée, puis de les classer par degré d'importance. Sur 26 propositions retenues, celles qui obtiennent le meilleur score sont, dans l'ordre :

- Cours sur la « vie d'adulte » à l'école obligatoire avec divers conseils (assurance, recherche d'emploi, écrire un CV, etc., type « Coup de pouce pour majeur »)
- Faciliter l'accès aux transports publics pour les moins de 25 ans (tarifs)
- Instaurer le tri sélectif sur la voie publique (Rives, etc.)
- Des lieux pour organiser des événements
- Plus de logements pour les jeunes (pas chers)
- Promotion auprès des jeunes pour qu'ils aillent voter (dans les lycées, dans la rue, etc.)
- Un lieu pour se réunir la journée (autre que bars ou centre de loisirs, style autogéré)

Comme le montre le présent document, la Ville est attentive aux besoins, demandes et revendications exprimés par les jeunes et veille à y apporter les réponses les plus adéquates possibles.

2.4. Associations et groupements de jeunes

Il existe de nombreuses associations, organisations ou sociétés de jeunes qui s'auto-organisent et qui fournissent le plus souvent un travail bénévole. Elles proposent de nombreuses activités et offrent des prestations pour les jeunes, faites par des jeunes. Ces structures tendent à développer la personnalité des jeunes, leur autonomie et leur sens des responsabilités. Elles encouragent leur intégration ainsi que leur bien-être.

Les différents services de la Ville sont en lien plus ou moins étroit avec ces nombreuses entités. Il peut consister en un contact ponctuel dans le cadre d'un projet, à échanger sur divers sujets, à donner un conseil ou fournir une aide extraordinaire. D'autres ont des liens plus réguliers et/ou obtiennent des subventions ou des prestations en nature¹⁴.

Il n'est pas possible de toutes les lister, tant leur variété et leur domaine d'action sont vastes. Nous mentionnerons par exemple :

- Les associations de Scoutisme
- La Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN)
- Les Jeunesses de partis
- Les Jeunesses de paroisses
- Les groupes jeunes de communautés de migrants
- L'association Jeunesse neuchâteloise
- Neuch'Vox
- La Fondation cité ALFEN
- Les fédérations sportives
- Etc.

Certaines sont également organisées en associations faitières au niveau national, comme la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes.

¹⁴ Décrits dans les annexes 3 (p. 60) et 4 (p. 72)

2.5. Politiques internationale, nationale et cantonale¹⁵

Au niveau international, la Convention des Nations unies relatives aux droits de l'enfant (0-18 ans) est un document de référence. Elle repose sur les principes de la non-discrimination, du bien-être et de l'écoute de l'opinion de l'enfant. D'autre part, le Conseil de l'Europe dispose d'un secteur consacré aux questions liées à la jeunesse. Enfin, l'Union européenne a développé le Programme européen « Jeunesse en action ».

Au niveau national, c'est l'Office fédéral des assurances sociales qui traite des thèmes de l'enfance et de la jeunesse. Le rapport « Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse », adopté en août 2008, constitue le fondement de la politique dans ce domaine. Sur la base de la Constitution fédérale et de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Conseil fédéral y définit la politique de l'enfance et de la jeunesse comme une politique de protection, d'encouragement et de participation. Ces principes sont repris au niveau cantonal et par notre Ville.

De nombreuses activités sont également développées par des organisations non gouvernementales et des initiatives privées sur le plan national (Pro Juventute et la ligne Conseil + aide 147, le Conseil Suisse des activités de jeunesse/CSAJ et la Session fédérale des jeunes ou l'Action 72 Heures, la Fédération Suisse des Parlements des jeunes/FSPJ et le programme Easyvote, etc.). Il existe également des commissions, conférences et groupes de coordination.

En ce qui concerne le Canton, une politique transversale cantonale de l'enfance et de la jeunesse est en cours d'élaboration. De son côté, le délégué cantonal à la jeunesse a pour mission de promouvoir des conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes, de soutenir des projets et des organismes liés à la jeunesse, de prévenir des situations et des facteurs mettant en danger la jeunesse et de promouvoir des comportements responsables pour la santé. Le domaine de la protection est également du ressort du Canton par le biais de l'Office de protection de l'enfant. Il existe une Commission cantonale de la jeunesse et une Session des jeunes devrait être organisée à intervalles réguliers.

¹⁵ Le contexte international, national et cantonal ainsi que les bases légales sont détaillés à l'annexe 2, p. 46

3. Vision stratégique de la politique de la jeunesse

La Ville de Neuchâtel voue une attention particulière à la jeunesse depuis longtemps. Le Centre de Loisirs a ainsi été fondé en 1964 suite à une décision du Conseil général. Ce dernier a privilégié la création d'une association privée flexible pour éviter de donner des réponses trop institutionnelles et purement administratives aux demandes et besoins exprimés par les jeunes. Un tel lieu pouvant offrir la souplesse et l'adaptation nécessaire à l'expérimentation par les jeunes de différents projets. Cette volonté et ces points d'attention demeurent encore pertinentes aujourd'hui.

Le Conseil général est également à l'origine du Parlement et du Conseil des Jeunes. Ils font suite à un arrêté du 4 novembre 1991, pour représenter la jeunesse et lui offrir un lieu de débat et d'expression. Leur mise en place s'est effectuée à la rentrée scolaire 1992/1993. Disposant d'un budget pour développer des actions et attribuer des soutiens financiers s'agissant du Parlement des Jeunes, ce sont des structures importantes de la Ville qui reflètent les préoccupations et demandes de leurs membres, représentatives de beaucoup de jeunes.

De nombreuses actions et prestations se sont développées au cours des ans. Etant donné l'ampleur de tout ce qui se fait aujourd'hui, notre Conseil souhaite clarifier les buts, objectifs et priorités de la politique de la jeunesse.

3.1. Jeunes concernés

La politique de la jeunesse de la Ville s'adresse aux jeunes dès l'entrée scolaire au cycle 3 (9^e année), soit 11-12 ans, jusqu'à ce qu'ils atteignent leurs 25 ans. Cette limite n'est toutefois pas rigide, au sens de la définition de la jeunesse retenue au chapitre 2.1 (p. 4)

3.2. But

La politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel a pour but l'expression, l'égalité, l'épanouissement et le bien-être des jeunes dans la société. Elle renforce la citoyenneté ainsi que la cohésion, la solidarité et l'intégration sociales.

Pour notre Conseil, le but principal de la politique de la jeunesse consiste à créer les conditions cadre les plus favorables pour que les jeunes qui habitent et/ou se forment et se divertissent dans notre ville s'y

sentent bien et puissent s'y épanouir en tant que citoyens responsables et solidaires. Il nous tient en effet particulièrement à cœur que les jeunes d'aujourd'hui deviennent demain des adultes responsables, cultivés, bien formés et sains de corps et d'esprit. L'intégration des jeunes, de toutes catégories et provenances, constitue un enjeu fondamental et continu pour notre collectivité afin d'éviter des formes de marginalisation et de stigmatisation sociales.

3.3. Objectifs stratégiques

Le but général qui préside à la politique de la jeunesse que nous entendons déployer, se décline en cinq objectifs stratégiques plus précis qui guideront notre action future :

- Favoriser la participation et l'influence des jeunes dans la société ;
- Encourager l'autonomie, la responsabilité et une citoyenneté humaniste des jeunes ;
- Soutenir et défendre les intérêts des jeunes dans le respect de leurs droits fondamentaux ;
- Promouvoir l'équilibre personnel et la santé des jeunes ;
- Promouvoir les liens sociaux, interculturels et intergénérationnels.

Ces objectifs se concrétiseront avec l'aval de votre Autorité au travers des actions et prestations établies en concertation avec les différents acteurs concernés, que ce soit des représentants des jeunes ou des structures liées à notre administration développant des activités qui leur sont destinées.

3.4. Priorités politiques

Afin de répondre aux buts et objectifs énoncés ci-dessus, notre Conseil entend se fixer trois priorités politiques :

Priorité 1 : Amener les jeunes à participer activement au développement de la société en général et de la cité en particulier

Les jeunes sont des acteurs incontournables de la société et de la vie en ville. Leur participation revêt donc un aspect fondamental et prioritaire. C'est pourquoi nous nous devons de collaborer avec eux dans tous les domaines sectoriels politiques qui les concernent et travailler en étroite concertation avec eux. Notre politique de la jeunesse sera menée pour, avec et grâce aux jeunes.

Comme les jeunes font moins usage de leur droit de vote que les aînés, il est important de les sensibiliser activement à l'utilité de donner leur avis, afin que leurs préoccupations et leurs besoins puissent être pris en considération. Ceci nous paraît d'autant plus important que la population vieillit et que la pyramide des âges se modifie.

Priorité 2 : Valoriser les initiatives et innovations proposées par les jeunes

Noyés dans une société de consommation qui leur laisse peu de place, les jeunes ne sont pas tous pareils entre eux et diffèrent parfois des adultes. Notre société vieillissante éprouve parfois des difficultés à comprendre leurs points de vue et opinions, leurs pratiques et leurs comportements. Le Conseil communal aimerait contribuer à corriger cet état de fait en valorisant la jeunesse dans sa diversité et en offrant aux jeunes des espaces adaptés pour s'exprimer, se démarquer.

La politique de la jeunesse ne doit pas toucher uniquement les jeunes déjà bien insérés et participatifs, mais également ceux qui ont plus de difficultés, qui se trouvent en situation d'isolement, ceci afin d'éviter des formes de « ghettoïsation ». Il s'agit notamment d'établir le contact, de se montrer disponible et ouvert au dialogue ainsi qu'aux différentes expressions culturelles des jeunes.

Force est de constater que les jeunes sont à l'origine de nombreuses initiatives. Celles-ci doivent être écoutées, étudiées et prises en compte de manière appropriée.

Priorité 3 : Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes

Le contexte économique actuel tend à exposer davantage qu'autrefois les jeunes au chômage et à la pauvreté. Cette triste réalité nous oblige à développer de façon prioritaire des mesures qui favorisent l'intégration professionnelle de tous les jeunes et réduisent le nombre d'entre eux contraints de solliciter une aide sociale.

La politique de la jeunesse et ses priorités seront concrétisées à travers un plan d'action quadriennal qui sera évalué par un organisme externe.

4. Plan d'action

4.1. Introduction

Comme en atteste le présent rapport, les actions et prestations de la Ville, destinées aux jeunes, sont nombreuses et variées¹⁶. Nous mentionnerons par exemple le soutien et l'accompagnement des projets du Parlement et du Conseil des Jeunes, Midnight JeuNE, l'AboAdo, l'accueil des nouveaux citoyens, l'Espace jeunes, les ateliers Cyberthé, le mandat pour la mise en œuvre du Semestre de motivation (SEMO) dans le canton, Alter Connexion, les entrées à moitié prix dans les piscines et les musées de la Ville, etc.

Afin de mettre en œuvre les objectifs stratégiques et les missions de la politique de la jeunesse, les actions et prestations existantes seront maintenues et consolidées, dans la mesure où elles continuent à répondre à des besoins concrets. En effet, le domaine de la jeunesse étant en constante évolution, certaines d'entre elles pourraient s'avérer obsolètes et d'autres nouvelles actions, plus appropriées, devront être étudiées.

Les collaborations avec les groupements et associations de jeunes, qui développent de nombreux projets, continueront également à être privilégiées.

4.2. Nouvelles actions répondants aux priorités politiques

En plus de la poursuite des actions et prestations déjà existantes, de nouvelles actions seront développées afin de répondre à chacune des trois priorités politiques. Elles sont décrites dans les pages qui suivent.

4.2.1. Priorité 1 : Amener les jeunes à participer activement au développement de la société en général et de la cité en particulier

Inscription à « Easyvote »

« Easyvote » est un projet de la Fédération Suisse des Parlements des jeunes (FSPJ) qui a pour objectif d'augmenter le taux de participation des jeunes de 18 à 25 ans aux élections et aux votations, dans toute la Suisse. Elle est partie du constat que les jeunes sont souvent dépassés,

¹⁶ Décrites aux annexes 3 (p. 60) et 4 (p. 72)

que le mode de scrutin et de votation ainsi que les documents et le langage utilisé sont trop compliqués et peu adaptés aux jeunes. Pour y remédier, la FSPJ élabore une brochure simplifiée et accrocheuse pour les guider lors de votations fédérales et cantonales. Facile à lire et à comprendre, elle présente en quelques lignes le pour et le contre de chaque objet et explique plusieurs termes techniques. D'autre part, la FSPJ organise des actions de sensibilisation et des tables rondes dans les écoles. Elle diffuse de l'information, notamment par le biais de son site internet et sur les réseaux sociaux.

Comme le préconise le Parlement des Jeunes, notre Conseil souhaite étudier l'opportunité d'inscrire la Ville à Easyvote et faire ainsi bénéficier nos jeunes citoyens des prestations de ce projet national pour les inciter à davantage participer civiquement. Pour profiter de l'offre de base, qui consiste à ce que chaque jeune reçoive la brochure par courrier lors de chaque votation fédérale et cantonale, un montant de CHF 25'000.- devrait être inscrit au budget de la prochaine législature (CHF 6.90 * environ 3'600 jeunes âgés de 18 à 25 ans, domiciliés à Neuchâtel).

Promotion de « CinéCivic »

CinéCivic est un concours proposé aux jeunes de 15 à 25 ans. Il les invite à réaliser un minifilm (30 à 90 secondes) ou une affiche qui incite les jeunes à utiliser leurs droits civiques et à participer aux votations et élections. Initié par le Canton de Genève en 2013, l'édition de 2016, parrainée par le Conseiller fédéral, chef du département de l'Intérieur, s'est élargie aux cantons de Neuchâtel, Vaud, Fribourg et Berne. Un deuxième prix affiche, ouvert dès 12 ans, a également été créé cette année. S'ajoute encore un prix école, auquel toutes les classes du primaire au secondaire peuvent concourir de manière collective, sous la direction d'un enseignant.

Notre Ville a reçu du matériel promotionnel (flyers et affiches) de la Chancellerie d'Etat afin de donner de la visibilité à ce concours et pour inciter un maximum de jeunes à y participer. L'information a été transmise au Parlement des Jeunes, qui en a discuté en plénière et qui s'est inscrit. Le Centre de Loisirs a mis les flyers à disposition. D'autre part, des discussions sont en cours pour diffuser ces minifilms, auxquelles notre Conseil souhaite s'associer étroitement. La Direction de Cinépel nous a d'ores et déjà communiqué son ouverture de principe. Les affiches pourraient également être installées sur les espaces d'affichage public lors des opérations électorales, comme matériel pour encourager les jeunes à voter. Notre Conseil continuera à promouvoir

les prochaines éditions de CinéCivic.

Collaboration avec « Graine de génie et Graine de citoyen »

Créé en 2011 dans le cadre du millénaire de Neuchâtel, le projet « Graine de génie et Graine de citoyen » est géré par une association qui vise à promouvoir, au sein des écoles, une citoyenneté active, basée sur l'acquisition de connaissances et de compétences, l'ouverture au monde et la découverte des défis du vivre ensemble. La fondatrice a reçu le Prix de la citoyenneté en 2015. Concrètement, des personnalités rencontrent des jeunes pour témoigner de leur parcours et de leurs engagements, pour partager, échanger, débattre de différents thèmes et ancrer l'engagement citoyen dans la réalité de nos sociétés. Les ateliers « Graine de génie » visent à rendre les sciences, l'art, la culture, accessibles à tous, en suscitant l'envie de découvrir, de comprendre et d'apprendre. Les ateliers « Graine de citoyen » ont pour objectif de donner aux jeunes des outils pour devenir acteur, encourager le développement de leur esprit critique et de se former une opinion.

Pour 2016, la Direction de la Culture a prévu une subvention de CHF 5000.- et la Direction de l'Education une subvention de CHF 2000.-. Notre Conseil souhaite renforcer et pérenniser son soutien.

Promotion de « Close-Up »¹⁷

La lanterne magique a développé le nouveau projet « Close-Up ». Il a pour objectif d'organiser des projections de films en avant-première, destinées aux 14-18 ans, à tarif préférentiel. Des séances seront planifiées environ une fois par mois, en collaboration avec les exploitants de cinéma. Il sera fait en sorte que les jeunes soient partie prenante et s'approprient la salle le temps de la séance. Ils seront donc impliqués à tous les stades de l'action (programmation, communication, promotion, animation).

Le projet pilote sera lancé fin 2016 à Neuchâtel, Lausanne, Fribourg, Berne et Zurich, puis étendu progressivement à d'autres villes de Suisse romande, alémanique et italienne dès l'automne 2017.

Neuchâtel est le berceau et le siège de la Lanterne magique. Notre Conseil souhaite soutenir cet important développement qui touche le public de la politique de la jeunesse. Il est ainsi envisagé une subvention de CHF 6000.- en 2016, puis de CHF 10'000.- les années suivantes.

¹⁷ Nom provisoire

Information et communication

Pour que les jeunes connaissent les actions et prestations qui leur sont destinées, il est important de prévoir des outils pour les communiquer et les valoriser. Ils doivent savoir où s'adresser en cas de besoin.

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'espaces de communication adaptés aux jeunes, notamment sur Internet et les réseaux sociaux. Des réflexions sont en cours afin de mettre en avant les actions et prestations destinées aux jeunes de la Ville et de ses partenaires. Il s'agira ainsi d'améliorer leur visibilité sur le site Internet de la Ville. Avec 1700 amis, la page Facebook « Action jeunesse Neuchâtel » est un outil utile mais qui devra également être mieux alimenté, en fixant un minimum d'information à publier. Afin de faire vivre la page, une autorisation de publication pourrait être donnée aux entités rattachées à la Ville (Centre de Loisirs, SEMO, Midnight JeuNE, Case à Chocs, etc.). Des renvois sur le site de la Ville pourront être prévus.

L'opportunité d'utiliser d'autres canaux de communication, pour toucher notamment les jeunes qui ne sont pas directement en lien avec le Parlement et le Conseil de Jeunes ou le Centre de Loisirs, sera évaluée.

Prévention de la violence et égalité

Qu'ils soient victimes ou instigateurs, les jeunes sont souvent exposés de manière précoce à différentes formes de violence et de discrimination. Cela peut être le cas dans l'espace public. Une attention particulière sur les questions de genre doit notamment être faite, en particulier lors de l'aménagement des espaces. Chacun doit se sentir à l'aise et libre d'accéder partout, sans adapter son itinéraire pour éviter des lieux qui procurent un sentiment de crainte.

D'autre part, dans le cadre des programmes nationaux « jeunesse et violence » et « jeunes et médias », le Canton développe un programme de prévention de la violence des enfants et des jeunes. L'objectif est d'améliorer la cohérence et de mettre en œuvre de nouvelles actions, auxquelles la Ville pourra participer activement. Il concernera les familles, l'école et l'espace social et traitera notamment des problèmes rencontrés sur les médias sociaux.

Comme l'affirme le chef de la police judiciaire neuchâteloise¹⁸, les chiffres de la criminalité des jeunes sont réjouissants : « Dans les années 1990-2000, les délinquants mineurs représentaient 22% de l'activité policière. Aujourd'hui, la part des jeunes auteurs de délits a chuté à 11%. ». Cette diminution ne s'observe par contre pas dans le domaine des agressions sexuelles, qui sont restées stables.

Plus spécifiquement, le code pénal suisse (art. 197) interdit la pornographie au moins de 16 ans. Il est toutefois constaté que les jeunes y sont exposés de manière précoce, en particulier sur les smartphones. Cette situation peut avoir une influence néfaste sur leur développement et leur sexualité. Un projet de modification de la loi sur la prostitution et la pornographie est actuellement examiné par le Grand Conseil. Une nouvelle base légale sera vraisemblablement adoptée pour soutenir des programmes de prévention, à laquelle la Ville s'associerait le cas échéant. La Ville a en effet un rôle à jouer pour sensibiliser les jeunes à une sexualité davantage respectueuse de la dignité humaine.

4.2.2. Priorité 2 : Valoriser les initiatives et innovations proposées par les jeunes

Création d'une carte « Avantages Jeunes » BEJUNE

Créé en 1994 au sein des Départements français du Jura et de Franche-Comté, le pack « Avantages Jeunes » est composé d'une carte annuelle personnalisée, d'un livret présentant les réductions et gratuités auxquelles le titulaire peut avoir accès, ainsi qu'un espace personnel sur Internet proposant des offres spécifiques. Il est destiné aux jeunes de 12 à 29 ans.

En France voisine, il existe six cartes pour six régions différentes et 113'000 jeunes de moins de 30 ans y adhèrent. Dès 2010, une édition « Jura/Jura bernois » a vu le jour, grâce à l'engagement des Cantons de Berne et du Jura. Cette première implémentation sur territoire suisse a été largement soutenue, sur le plan financier, par le programme Interreg IV A France-Suisse. A ce jour, quelque 3'000 jeunes domiciliés dans ces deux cantons en profitent et bénéficient de promotions en France voisine et inversement.

Depuis plusieurs mois, les délégués cantonaux à la jeunesse neuchâtelois et jurassiens, le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles et leurs homologues français préparent une

¹⁸ Propos tirés de l'Express du 4 juin 2016

nouvelle carte « Avantages Jeunes » transfrontalière. Ce partenariat permettra la création, dès 2017, d'une édition territoriale « BEJUNE » (Jura bernois francophone, Jura, Neuchâtel). Partenariat qui impliquera une participation de la Ville. Il est ainsi envisagé d'inscrire un montant de CHF 30'000.- au budget 2017 pour son introduction, puis un coût annuel de CHF 10'000.- dès 2018. Des associations actives auprès des jeunes (par exemple Pro Juventute, le Parlement des Jeunes) pourraient être associées pour la mise en œuvre.

Concrètement, contre une contribution annuelle de CHF 15.-, les jeunes pourront disposer d'une carte offrant des gratuités ou des réductions dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme, des loisirs, ainsi qu'auprès de commerces partenaires dans la région considérée.

En complément, les détenteurs pourraient faire valoir des avantages dans une partie de la région Bourgogne – Franche-Comté. Comme prévu par le programme Interreg, ces avantages toucheraient la mobilité, l'offre touristique et les événements socioculturels organisés de part et d'autre de la frontière (NIFFF, Fête des Vendanges, Festi'neuch, Chant du Gros, Eurockéennes de Belfort, Delémont Hollywood, etc.). Cette nouvelle carte favoriserait ainsi la mobilité régionale ou transfrontalière lors d'événements rassemblant la jeunesse, en proposant une offre combinée avantageuse (mobilité collective, hébergement, billetterie).

Découlant de la motion « Chèques sport et culture pour les jeunes de 16 à 25 ans » et d'un souhait du Parlement des Jeunes, cette prestation d'envergure en faveur de la jeunesse est prévue dans le programme politique 2014-2017 : « Favoriser la réalisation d'une « carte jeune » offrant certains avantages commerciaux, culturels et sportifs (en collaboration avec la commission ad hoc instituée par le Parlement des jeunes) ».

Création d'une auberge et hébergement pour les jeunes

Depuis la disparition de l'Auberge de Jeunesse en 1996, puis de l'Oasis en 2004, il n'existe plus d'offre dans la Ville de Neuchâtel pour accueillir une clientèle ne disposant pas de moyens nécessaires pour séjourner à l'hôtel, en particulier les jeunes. Cette lacune est d'autant plus regrettable que des solutions de rechange ne peuvent pas être proposées dans le canton vu que l'Auberge de Jeunesse de La Chaux-de-Fonds a fermé ses portes fin 2002. Le personnel des Bureaux d'accueil de Tourisme neuchâtelois est d'ailleurs très régulièrement confronté à ce problème, qui suscite souvent une incompréhension de la part de la clientèle.

Ainsi, Neuchâtel propose à ses visiteurs une gamme de possibilités d'hébergement hôtelier étendue. Toutefois, le fait de ne pas pouvoir actuellement offrir aux jeunes et moins jeunes la possibilité de se loger à bon compte est une faiblesse dans l'attractivité touristique de notre ville. Ouvrir une Auberge de Jeunesse répond donc à un véritable besoin et figure dans le programme politique 2014-2017. Par ailleurs, Tourisme neuchâtelois soutient totalement ce projet.

Un groupe de travail, présidé par le Directeur du Tourisme et composé de la déléguée au tourisme, l'architecte communal adjoint, le chef du Service des bâtiments et du logement et le directeur de Tourisme neuchâtelois s'est constitué dès 2013. Il explore toutes les pistes envisageables en ville de Neuchâtel propices à l'installation d'une Auberge ou d'un hébergement attractif pour les jeunes.

Une solution en particulier fait l'objet d'études plus approfondies. Elle réunit les conditions essentielles d'une Auberge de Jeunesse et est idéalement située géographiquement. Ce projet a rencontré un grand enthousiasme auprès de la Fondation suisse pour le Tourisme social, ainsi qu'auprès des Auberges de Jeunesse Suisses. Des démarches sont en cours et une ouverture pourrait être envisagée en 2020. Une subvention d'investissement de CHF 640'000.- figure à la planification des investissements.

4.2.3. Priorité 3 : Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes

Collaboration avec Job Service

Job Service est une fondation d'utilité publique qui a pour but d'accompagner des jeunes âgés de 15 à 30 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle, par le biais de son Service de placement. Il a différents mandats de l'Office de l'assurance invalidité du canton de Neuchâtel (OAI), du Service de la cohésion multiculturelle (COSM) et du Service des migrations (SMIG). Une convention le lie également à l'Université de Neuchâtel. La Ville est membre du Conseil de Fondation et verse un montant de CHF 5000.- à ce titre.

Le « Village d'artisans » est l'un de ses programmes. Il réunit dans un même lieu des petites entreprises, des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle et Job Service. Ce partenariat permet à des jeunes entre 15 et 30 ans qui souhaitent expérimenter le monde du travail, de faire des stages d'une semaine à plusieurs mois, dans une entreprise, avec un accompagnement et un encadrement

garantis. A l'intersection entre le monde économique et l'accompagnement social, le Village d'artisans est un lieu d'expérimentation des règles du monde du travail.

Depuis sa création en 2002, une subvention annuelle de CHF 42'000.- est versée pour le Village d'artisans. Etant donné la situation problématique du chômage des jeunes, les difficultés d'intégration professionnelle et que la subvention n'a pas été adaptée depuis quatorze ans, notre Conseil souhaite réévaluer le montant de cette subvention en conséquence dans le cadre du budget 2017.

Collaboration avec l'association N'Terractive

Créée en 2006, l'Association N'Terractive a développé, dès l'année suivante, le programme « Graine de Belette ». Il propose des après-midi découvertes aux 6–14 ans, d'octobre à juin, notamment dans les domaines de la nature, des sciences, de la culture et de la gastronomie. Durant les vacances scolaires et certains vendredis, cette offre devient « les Nuits des Belettes ». Dispensé par des professionnels et des passionnés, ce programme vise à stimuler la curiosité, à renforcer la soif de découverte et à favoriser un comportement responsable et positif dans la société qui l'entoure. Il bénéficie du soutien de nombreuses fondations, de la Commission cantonale de répartition du bénéfice de la Loterie romande, ainsi que de l'Etat de Neuchâtel. Son succès est considérable et s'étend au-delà des frontières de notre canton.

D'autre part, l'Association N'Terractive développe actuellement un programme complémentaire, destiné aux jeunes dès 12 ans, qui devrait être proposé dès octobre 2016. Intitulé « Enigma & Indicium », il proposera aux adolescents et jeunes adultes des ateliers thématiques dans les domaines des technologies numériques, des sciences, des arts, de l'environnement et de la culture. Les activités seront dispensées par des professionnels et des intervenants du monde académique, une fois par mois les mercredis et samedis. Elles combineront le plaisir de la découverte et la promotion de certains métiers, par une mise en situation, notamment au sein d'entreprises, qui reflète avec réalisme le monde professionnel. Compte tenu de l'enjeu majeur qui entoure les jeunes en matière d'insertion dans la vie active, ces ateliers permettront une expérimentation pratique très concrète, dans des domaines aussi variés que l'audio-visuel, la microtechnique, l'horlogerie, le graphisme, la chimie ou la création de sa propre entreprise.

Ce nouvel instrument nous semble particulièrement intéressant. Il permettra de consolider l'offre d'activités encadrées en faveur des jeunes, en semaine et durant le week-end. De plus, les buts qu'il poursuit sont parfaitement en phase avec notre politique sectorielle en matière d'intégration professionnelle. Enfin, la conception envisagée permettra une étroite coopération entre de nombreux acteurs publics en charge de la formation, de l'orientation professionnelle, de l'égalité des chances, de l'intégration socioprofessionnelle, mais également avec un large tissu de partenaires économiques. Par conséquent, notre Conseil examinera l'opportunité de devenir partenaire de ce projet innovant et d'inscrire un montant au prochain budget.

Soutien à des entreprises et associations sociales à but culturel ou d'intégration

Des entreprises et associations sociales à but culturel ou d'intégration donnent l'occasion à des jeunes de travailler ponctuellement, contre rémunération ou défraiement. Elles favorisent ainsi leurs chances de s'intégrer professionnellement. C'est notamment le cas de l'association « Neuch'events » qui organise quatre événements par année à prix attractifs, fréquentés en grande majorité par des jeunes. Pour chacun d'entre eux, elle engage un grand pourcentage de jeunes en situation de vulnérabilité (personnes du SEMO, à l'AI, à l'aide sociale, au chômage).

A l'avenir, notre Conseil souhaite intensifier son soutien à ce type d'entreprises et associations, sous la forme de collaborations, prestations de service, conseils et soutien matériel, dans l'objectif de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes.

4.3. Durée et évaluation

Le plan d'action décrit dans ce chapitre est prévu pour une durée de quatre ans, dès 2016. Il fera l'objet d'une évaluation externe. Cette dernière sera communiquée à votre Conseil, avec un plan d'action adapté à l'évolution de la situation et des résultats de l'évaluation.

4.4. Récapitulatif financier

L'impact envisagé des nouvelles actions se résume de la manière suivante sous l'angle financier :

Actions/mesures	Montant envisagé en 2017	Montant envisagé en 2018	Montant envisagé en 2019	Montant envisagé en 2020
Carte « Avantages Jeunes »	30'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-
Easyvote	25'000.-	25'000.-	25'000.-	25'000.-
Graine de génie et Graine de citoyen	10'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-
Close-Up	10'000.-	10'000.-	10'000.-	10'000.-

Ces montants seront pris en considération dans le cadre de l'élaboration du budget de fonctionnement de la Ville. Le soutien aux autres actions et adaptations éventuelles feront l'objet de discussions et d'une évaluation avec les partenaires concernés ces prochains mois. Ils seront, le cas échéant, intégrés au budget annuel de la Ville et seront ainsi soumis à l'approbation de votre Conseil.

D'autre par, une subvention d'investissement de CHF 640'000.- figure à la planification des investissements pour l'Auberge de jeunesse.

5. Organisation administrative de la Ville

5.1. Introduction : domaine spécifique et domaines sectoriels transversaux de politique publique

La politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel est constituée d'un domaine spécifique à la jeunesse et de domaines sectoriels transversaux de politique publique, répartis dans toutes les Directions de la Ville.

Domaine spécifique de la politique de la jeunesse

Le domaine spécifique de la politique de la jeunesse est rattaché à la Direction de la Culture, qui est en charge notamment des politiques d'intégration socioprofessionnelle (hormis l'aide sociale). L'organisation administrative de ce domaine se décline en quatre grands groupes, décrits dans les chapitres suivants :

- Le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles - Délégué à la jeunesse
- Le Parlement des Jeunes
- Le Conseil des Jeunes
- Le mandat au Centre de Loisirs

Cinq missions sont prévues pour répondre au but et aux objectifs stratégiques de la politique de la jeunesse :

- La promotion de la citoyenneté et de l'expression des jeunes ;
- L'ouverture aux modes de vie et expressions culturelles des jeunes ;
- La compréhension des besoins et des demandes des jeunes dans l'évolution de la société ;
- Les médiations sociales entre des groupes de jeunes, les autorités et la société civile ;
- La coordination de la politique de la jeunesse communale, cantonale et fédérale pour la Ville.

L'annexe 3 décrit, pour chaque mission, les actions et prestations menées par la Ville ou par les acteurs qu'elle mandate et subventionne.

Domaines sectoriels transversaux de politique publique

La dimension fortement transversale de la politique de la jeunesse offre des leviers d'action importants dans plusieurs politiques sectorielles. La politique de l'éducation et de la formation est particulièrement complémentaire à celle de la jeunesse. L'éducation et la formation joue en effet un rôle clé auprès des enfants et des jeunes qui y passent une grande partie de leur temps. Dès lors, les principes, valeurs et objectifs de la politique de la jeunesse peuvent y être développés de manière intéressante. C'est la Direction de l'Education qui est compétente dans les politiques sectorielles de l'enfance et de l'éducation. Elle dispose d'une fonction d'attachée scolaire qui a pour tâche, entre autres, d'assurer le lien entre le milieu scolaire et les services de la Ville, de coordonner les projets liés aux bâtiments scolaires et d'organiser les événements en lien avec l'école (Fête de la Jeunesse et Marathon des écoliers). La politique de la jeunesse et la politique de l'éducation/formation se coordonnent et collaborent étroitement.

A cela s'ajoute une grande partie des services de la Ville et la Chancellerie qui œuvrent dans d'autres politiques sectorielles, mais qui mettent également en place des actions et prestations destinées aux jeunes, ou qui les touchent majoritairement.

Des mesures sont ainsi développées dans les domaines suivants :

- Education, formation
- Intégration professionnelle
- Intégration sociale et quartiers
- Action sociale
- Santé
- Sports, loisirs, activités extra-scolaires
- Culture
- Mobilité, transports
- Environnement, développement durable, énergie
- Urbanisme, aménagement
- Logement, hébergement
- Sécurité, protection
- Communication, médias
- Agglomération, relations extérieures

De son côté, l'accueil de l'enfance, qui dispense des prestations sous la forme d'un accueil extra-familial institutionnalisé défini par la loi sur l'accueil des enfants (LAE2) et son règlement d'application (REGAE),

touche la tranche d'âge en amont de la politique de la jeunesse. Il cible en effet des enfants de 0 à 4 ans ou des élèves des cycles scolaires 1 et 2 (de maximum douze ans) et ne sera par conséquent pas traité dans ce rapport.

D'autre part, que ce soit dans le domaine spécifique ou dans les domaines sectoriels transversaux, la Ville collabore, mandate et subventionne, de manière ciblée, des entités privées qui agissent en faveur des jeunes (Pro Juventute, Job Service, Drop-In, ciao.ch) pour mettre en œuvre sa politique de la jeunesse¹⁹. Elle collabore et soutient également des groupements et associations de jeunes qui mettent en œuvre leurs propres activités.

Il est important que chaque service de la Ville, qui développent des mesures destinées aux jeunes, prennent en compte le but et les objectifs stratégiques de la politique de la jeunesse et de manière générale, que l'implication des décisions sur les jeunes soient examinées. Les domaines sectoriels transversaux de politique peuvent en effet être déterminants pour le développement des jeunes, par exemple la formation et l'intégration professionnelle, l'aménagement du territoire pour un accès à toutes et tous, la promotion du sport comme pratique de santé publique.

L'annexe 4 décrit les actions et prestations des domaines sectoriels transversaux mises en œuvre dans la ville.

5.2. Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles - Délégué à la jeunesse

Depuis 2009, il existe une fonction de « responsable des actions jeunesse », rattachée au Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles, à la Direction de la Culture. Equivalant à un 0,3 EPT au moment de sa création, elle a progressivement évolué pour atteindre un plein temps au 1^{er} janvier 2013, en raison du développement important des mesures liées à la jeunesse ces dernières années.

Des réflexions sont en cours pour réorganiser ce service et clarifier le rôle de chacun. Concernant le secteur jeunesse, la première variante consisterait en un statu quo, mais cette option n'est pas appropriée étant

¹⁹ Celles-ci sont mentionnées dans les annexes 3 (p. 60) et 4 (p. 72), en lien avec les différentes actions et prestations qu'elles accomplissent.

donnée la nouvelle vision stratégique de la politique de la jeunesse de notre Conseil et le type de missions. Une deuxième variante serait d'externaliser le tout en donnant par exemple un mandat élargi au Centre de Loisirs. Ce choix paraît toutefois inapproprié car plusieurs activités revêtent un caractère institutionnel, en particulier celles liées au Parlement et au Conseil des Jeunes. Pour des questions de légitimité, il est donc logique de disposer de collaborateurs à l'interne de la Ville, tout en maintenant des mandats à des tiers pour effectuer une partie des mesures.

Une troisième variante a été retenue. Notre Conseil souhaite ainsi faire évoluer les tâches et la dénomination du « responsable des actions jeunesse » en une fonction de « délégué(-e)²⁰ à la jeunesse », comme cela se fait dans les autres Villes et Cantons. Un nouveau cahier des charges est en cours d'élaboration. Il sera établi d'après les missions du domaine spécifique de la politique de la jeunesse et de la dimension stratégique qu'implique cette nouvelle fonction de cadre. Le délégué à la jeunesse sera la personne centrale et de référence de la politique de la jeunesse pour les collaborateurs de la Ville et les interlocuteurs externes (jeunes, associations de jeunes ou œuvrant en faveur des jeunes, autorités communales et cantonales, etc.). Il devra ainsi être intégré aux réflexions qui touchent à la jeunesse et se tenir informé des activités développées sur le territoire communal. Le poste sera mis au concours début 2017 par les nouvelles autorités.

Dans le domaine spécifique de la jeunesse, le délégué à la jeunesse sera accompagné par le coordinateur du Conseil des Jeunes (0,1 EPT) et l'équipe du programme Midnight JeuNE (0,55 EPT). D'autre part, le personnel administratif du service continuera à assurer un soutien, en particulier en matière de gestion financière et de secrétariat (0,2 EPT).

A ces personnes s'ajouteront les collaborateurs des prestations du secteur de l'intégration sociale destinées aux jeunes (travailleurs sociaux de proximité, Alter Connexion) et de celui de l'intégration professionnelle (SEMO).

²⁰ Afin de faciliter la lecture, le masculin sera utilisé par la suite, mais il inclut autant la possibilité que ce soit un homme qu'une femme.

5.3. Parlement des Jeunes

Le Parlement des Jeunes de la Ville de Neuchâtel (PJNE) est une chambre consultative extra parlementaire composée de jeunes neuchâtelois âgés d'environ 16 à 25 ans. Un nouveau règlement²¹, proposé par les jeunes et validé par le Conseil communal, a été adopté début 2016.

Le règlement prévoit comme missions de :

- Mettre sur pied et soutenir des projets par et/ou pour la jeunesse ;
- Représenter les intérêts et porter les revendications des jeunes Neuchâtelois, notamment en instaurant un dialogue avec les Autorités ;
- Entretenir et développer les relations avec les organisations de jeunesse sur le plan régional, national et international.

Le Parlement des Jeunes est fréquemment sollicité par les Autorités afin de prendre en compte son avis sur différentes thématiques. Il est prévu une réunion entre le Conseil communal et le Bureau du PJNE au moins une fois par année. Notre Conseil propose également la tenue d'une rencontre annuelle avec le Bureau du Conseil général. D'autre part, un travail régulier a été instauré avec plusieurs entités de la Ville, y compris du Conseil général, par exemple avec la Commission des énergies. La Commission de la Culture du Conseil communal s'est également montrée intéressée à établir des liens.

La Ville met à disposition des jeunes un budget annuel pour leurs actions (CHF 40'000.- en 2016). Une personne du Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles accompagne et soutient le PJNE dans l'accomplissement de ses tâches (Comité, Assemblée et Commissions) et fait le lien avec le Conseil communal. Le Centre de Loisirs a également un rôle d'accompagnement et de soutien.

²¹ Disponible sur le site internet de la Ville

Assemblée

L'assemblée est composée de délégués neuchâtelois issus, selon une clé de répartition, des différents établissements d'instruction et de formation, d'associations culturelles ou sportives, de partis politiques basés en Ville de Neuchâtel, ainsi que de membres indépendants domiciliés en Ville de Neuchâtel. Ces délégués constituent les « membres » du PJNE.

Les membres débattent les différentes questions, étudient les requêtes, approuvent les projets internes ou externes, attribuent des soutiens financiers et constituent les Commissions.

En 2015, des subventions ont été attribuées notamment aux associations Neuch'Vox, Snow'Neuch et Jeudevilain (Festival Courgmétrage), au Watt Air Jump, au Bal du CPLN et à Gymnaz'Out, à l'exposition « C'est pas la Mort! » du MEN, à la troupe de théâtre « Place aux Jeunes » ou encore à la Ligue d'improvisation de Neuchâtel.

Comité

Le Comité est composé de cinq membres élus par l'assemblée. Il veille au bon fonctionnement du PJNE ainsi qu'à la réalisation des objectifs et des missions. Il représente le PJNE et fait le lien avec les Autorités.

Commissions

Chaque année en séance plénière, les membres constituent des commissions pour étudier des sujets en particulier et mettre en place des projets. Reflet de leurs préoccupations, elles peuvent toucher tous les domaines de politiques publiques. Plusieurs d'entre elles ont pris de l'ampleur et sont devenues des associations : Radio Neuch'Vox, Snow'Neuch, Fête des voisins.

Certaines de ces commissions concernent un projet particulier et ont par conséquent une durée éphémère plus ou moins longue selon l'ampleur. Il s'agit par exemple de la conception du nouveau règlement du PJNE en 2015, de l'organisation d'un événement (le festival « Gymnaz'out », etc.) ou d'autres projets ponctuels. D'autres s'inscrivent dans la durée comme celle pour la gestion de locaux qui leur sont mis à disposition ou celles sur des thématiques (prévention de la santé, sensibilisation à la politique, etc.)²². Ces Commissions développent plus ou moins

²² Décrites aux annexes 3 (p. 60) et 4 (p. 72)

d'activités selon les années, l'actualité et les intérêts des jeunes. Elles sont également susceptibles de se mettre en veille ou s'éteindre si les jeunes ne souhaitent pas les poursuivre. De nouvelles se créent également régulièrement.

Groupe conseil

Le Groupe conseil est un organe consultatif du PJNE qui soutient et conseille le PJNE durant ses assemblées ou ses commissions si la demande leur est faite. Il se compose de représentants d'associations en faveur de la jeunesse, de représentants de la Ville de Neuchâtel, de travailleurs sociaux et d'enseignants travaillant au sein des établissements d'où proviennent les délégués du PJNE.

5.4. Conseil des Jeunes

Le Conseil des Jeunes est ouvert aux élèves du cycle 3, âgés de 11 à 15 ans, des communes de Neuchâtel, Peseux et Corcelles-Cormondèche. Depuis la rentrée scolaire d'août 2014, l'inscription est en effet ouverte aux élèves du Centre scolaire de la Côte. Ces derniers s'ajoutent ainsi aux élèves du Mail et des Terreaux-Sablons. Un nouveau règlement est en cours d'élaboration. Proposé par les jeunes, il sera validé par le Conseil communal.

Le budget mis à disposition des jeunes pour développer des actions se monte à CHF 35'000.- en 2016 (Neuchâtel : CHF 28'000.-, Peseux et Corcelles-Cormondèche : CHF 3'500.- chacune).

Le Conseil des Jeunes est encadré et soutenu par le coordinateur, avec l'appui du futur délégué à la jeunesse.

Assemblée

L'assemblée se compose de 60 membres (20 par centre scolaire). Elle se réunit en séance plénière, en principe quatre fois par année scolaire.

Bureau

Le Bureau se compose d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier élus par l'assemblée.

Commissions

Chaque année, durant la première séance d'octobre, les jeunes décident de mettre en place trois ou quatre commissions, pour développer autant de projets.

Pour l'année scolaire 2015-2016, il y a une nette reprise des activités et les jeunes ont mis sur pieds trois Commissions :

- Visite à Besançon
- Soirée fluo mousse
- Deuxième édition du Newcastle gaming (festival de jeux vidéo)

Groupe conseil

Le Groupe conseil se compose des autorités politiques (un membre du Conseil communal pour Neuchâtel et un membre de la Commission intercommunale de jeunesse pour Peseux et Corcelles-Cormondrèche), un membre de la direction des trois centres scolaires, un membre de l'équipe d'animation de chacun des deux centres de jeunesse (Centre de Loisirs et Jeunesse de la Côte), un membre du Parlement des Jeunes et le futur délégué à la jeunesse. Ce groupe a pour but d'encadrer les travaux du Conseil des Jeunes.

5.5. Mandat au Centre de Loisirs

Le Centre de Loisirs est une association, fondée le 6 mars 1964 sur l'impulsion du Conseil général de la Ville de Neuchâtel. La Ville et le Parlement des Jeunes sont représentés au Comité. Il a un statut particulier dans le sens où il s'agit d'une association privée à but non lucratif qui s'inscrit dans le champ de l'animation socioculturelle, mais dont les fonds proviennent majoritairement de la Ville par le biais d'un mandat général de prestations (objectifs et ressources). Depuis 2015, un second mandat concerne des activités d'animation socioculturelle hors murs. La Ville met également à disposition les locaux de l'ancienne Maison de Prébarreau (Chemin de la Boine 31) et le terrain.

La mission actuelle du Centre de Loisirs, en vertu du mandat de prestations, s'articule autour de cinq axes d'actions prioritaires : intégration sociale, promotion culturelle, démocratie participative, compétences sociales et prévention et promotion de la santé. L'institution propose quatre secteurs d'activités qui permettent la mise en œuvre de nombreuses prestations en faveur de la jeunesse : accueil, ateliers, réseau jeunesse et animation hors murs.

Suite aux réflexions faites dans le cadre du développement de la politique de la jeunesse de la Ville, ce mandat de prestations devrait évoluer en une convention de partenariat. Cette dernière clarifiera les missions et prestations attendues par la Ville et celles menées librement par le Centre de Loisirs. Elle précisera notamment le soutien, l'appui et les conseils à apporter pour le développement des projets initiés par le Conseil et le Parlement des Jeunes. Un mécanisme, qui permet de définir des objectifs et un programme d'actions pluriannuels, sera également prévu.

5.6. Coordination et collaboration intercommunale

Etant donné l'ampleur des activités de la Ville et du nombre d'acteurs impliqués dans la politique de la jeunesse, il est très important d'assurer une bonne coordination, pour une mise en œuvre cohérente.

Pour renforcer la coordination entre les services et traiter les questions internes à la Ville, un groupe de travail, intitulé « Groupe politique de la jeunesse », sera ainsi créé. Il sera composé du directeur de la Culture, du futur délégué à la jeunesse, du coordinateur du Conseil des Jeunes, d'un représentant du SEMO, d'un représentant du Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles, d'un représentant de chaque service de la Ville dont la politique sectorielle touche la jeunesse (attachée scolaire, délégué à la mobilité et au développement durable, délégué à la culture, représentant des Sports, représentant de l'Action sociale, attachée à la santé, représentant des Ressources humaines, représentant de la Médiation culturelle, représentant de l'Aménagement urbain, représentant de la Sécurité urbaine, représentant de la Communication, représentant de l'Economie) et du directeur du Centre de Loisirs. D'autres personnes peuvent être invitées ponctuellement selon les sujets abordés.

Une seconde structure intercommunale sera proposée pour renforcer la collaboration. Au départ, la question s'est posée de l'utilité de créer une Commission consultative du Conseil communal pour la politique de la

jeunesse, mais les réflexions ont abouti à la conclusion qu'il était préférable de proposer la création d'une commission régionale sous l'égide de la Communauté Urbaine du Littoral (COMUL). Les activités pour les jeunes ne sont en effet pas cloisonnées à un territoire et il est indispensable de penser la politique de la jeunesse au-delà des frontières communales. La plupart des offres sont ouvertes à toute la population du canton, certaines font l'objet d'un financement conjoint entre plusieurs communes et/ou avec l'Etat. Par ailleurs, les jeunes sont de plus en plus mobiles et fréquentent les activités en fonction de leur intérêt plutôt qu'en fonction du lieu où se déroule l'activité. La politique de la jeunesse est un domaine qui se prête particulièrement bien à une réalisation régionale : la mise en commun de ressources et des savoir-faire des différentes communes sera un atout pour la poursuite des actions menées en faveur de la jeunesse. Des démarches seront donc entreprises auprès de la COMUL dans ce sens dès 2017. D'autre part, des liens existent déjà avec les Communes environnantes, notamment par le biais du Conseil des Jeunes. Il conviendra de maintenir et de renforcer la collaboration avec les différents partenaires concernés.

De manière générale, c'est la fonction de futur délégué à la jeunesse qui aura pour tâche d'assurer la coordination de la politique de la jeunesse²³. Elle sera en lien étroit avec la fonction d'attaché scolaire afin de coordonner la politique de la jeunesse et la politique de l'éducation/formation.

6. Proposition de classement de motions

Notre Conseil propose de procéder au classement de la motion n° 265, du 7 novembre 2005, du groupe socialiste, par M. Olivier Arni et consorts, relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne. Le présent rapport clarifie en effet la politique de la jeunesse de la Ville, prévoit ses missions et objectifs ainsi que les mesures pour y parvenir. Le Service qui s'occupe de son application est en cours de réorganisation et la fonction de délégué à la jeunesse sera développée.

Il vous propose également de classer la motion n° 257, du 25 mars 2002, de Mme Pierrette Erard et consorts, intitulée « Chèque sport et culture pour les jeunes de 16 à 25 ans ». Notre Conseil souhaite en effet

²³ Cf. annexe 3, chapitre 3.5, p. 71

introduire la nouvelle carte « Avantage Jeunes » en 2017. Cette carte permettra aux jeunes de profiter de gratuités ou de réductions dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme, des loisirs et dans des commerces partenaires.

Enfin, notre Conseil vous propose de classer la motion n° 275, du 28 septembre 2009, du groupe PopVertsSol, par M. Pascal Helle et consorts, intitulée « Gratuité des musées communaux pour les jeunes jusqu'à 25 ans ». Après examen avec les musées de la Ville, le prix d'entrée n'apparaît en effet pas être un frein pour les jeunes. La gratuité est en effet déjà octroyée aux jeunes jusqu'à 16 ans et l'entrée est fixée à CHF 4.- (moitié prix) pour les étudiants, les apprentis, les personnes à l'AVS, à l'AI, les chômeurs et les militaires. De plus, l'entrée est libre chaque mercredi, toute la journée, pour toute la population. De leur côté, les autres musées du canton n'offrent pas non plus la gratuité aux jeunes, mais également des tarifs réduits. Pour accroître la fréquentation des jeunes, plusieurs actions sont entreprises. Tout d'abord, en lien avec leurs expositions et en étroite collaboration avec le Service de médiation culturelle, les Musées de la Ville organisent de manière régulière des événements gratuits – concerts, projections de films, catch impro, etc. - qui réunissent aussi un public de jeunes entre 16 et 25 ans. Le Musée d'ethnographie développe même depuis plusieurs années avec succès des manifestations scientifiques et culturelles qui touchent la tranche d'âge visée, principalement des collégiens et des étudiants de l'Université de Neuchâtel. La Nuit des Musées est un autre rendez-vous important, qui plus est, gratuit pour tous. Compte tenu de l'importance des réseaux sociaux chez les jeunes, les musées ont également commencé à développer leur présence sur ceux-ci, notamment sur Facebook. Enfin, la collaboration avec les écoles et les lieux de formation, dans le cadre des actions du Service de médiation culturelle ou par le biais de la création d'expositions, permet d'intéresser les jeunes aux musées.

7. Consultation des Commissions

La politique de la jeunesse a été présentée à la Commission consultative de la culture du Conseil communal le 18 mai 2016.

La Commission spéciale de la politique culturelle du Conseil général sera également consultée.

8. Conclusion

Au travers de ce rapport d'information, notre Conseil a défini le but, les objectifs stratégiques, les missions et les priorités de la politique de la jeunesse. Les actions et prestations mises en œuvre ou à développer, que ce soit dans le domaine spécifique ou dans les domaines sectoriels transversaux, ont été recensées. La politique de la jeunesse est en effet transversale et recouvre de nombreux domaines sectoriels. La vision stratégique qui gouvernera à l'avenir la politique de la jeunesse s'appliquera ainsi à tous les services et entités de la Ville qui développent des activités destinées à la jeunesse.

En ce qui concerne l'organisation administrative de la Ville dans le domaine de la jeunesse, les réflexions en cours au sujet du Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles ainsi que la nouvelle fonction de délégué à la jeunesse permettront de clarifier le rôle de chacun. Le délégué à la jeunesse sera ainsi la personne de référence pour les collaborateurs de la Ville et les interlocuteurs externes pour les questions liées à la jeunesse, hormis ce qui touche à l'éducation. D'autre part, deux nouveaux groupes de coordination renforceront les interactions entre les nombreux acteurs actifs dans le domaine.

Par ce rapport, notre Conseil confirme également la place qu'il souhaite donner aux jeunes en reconnaissant leur rôle fondamental dans la société et pour développer les activités de la Ville qui les concernent. Cette politique de la jeunesse est ainsi une politique pour les jeunes, conçue avec eux et par eux.

C'est dans cet esprit que notre Conseil vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport d'information et de classer les motions n° 257, n° 265 et n° 275.

Neuchâtel, le 6 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

- Annexes :
1. Récapitulatif
 2. Contexte au niveau international, national et cantonal
 3. Actions et prestations du domaine spécifique de la politique de la jeunesse
 4. Actions et prestations des domaines sectoriels transversaux de politiques publiques

1. ANNEXE 1 : Récapitulatif - Politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel

Public-cible

La notion de « jeunesse » comprend les jeunes d'environ 12 à 25 ans.

But

La politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel a pour but l'expression, l'égalité, l'épanouissement et le bien-être des jeunes dans la société. Elle renforce la citoyenneté ainsi que la cohésion, la solidarité et l'intégration sociales.

Objectifs stratégiques

- Favoriser la participation et l'influence des jeunes dans la société
- Encourager l'autonomie, la responsabilité et une citoyenneté humaniste des jeunes
- Soutenir et défendre les intérêts des jeunes dans le respect de leurs droits fondamentaux
- Promouvoir l'équilibre personnel et la santé des jeunes
- Promouvoir les liens sociaux, interculturels et intergénérationnels

Priorité politique

- Amener les jeunes à participer activement au développement de la société en général et de la cité en particulier
- Valoriser les initiatives et innovations proposées par les jeunes
- Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes

Domaines de politique publique spécifiques et transversaux

<p>Domaine spécifique de la politique la jeunesse (5 missions, déclinées en plusieurs prestations)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la citoyenneté et de l'expression des jeunes <ul style="list-style-type: none"> ○ Ecoute, information, conseil, orientation et accompagnement des associations de jeunesse et de différents groupes de jeunes ○ Ecoute, information, conseil, orientation et accompagnement des jeunes au niveau individuel ○ Conseil et gestion de projet ○ Mise à disposition d'espaces de rencontres et d'échanges ○ Soutien et accompagnement du Parlement des Jeunes et du Conseil des Jeunes ○ Organisation et soutien aux échanges entre jeunes au niveau régional, national et international ○ Accueil des nouveaux citoyens • Ouverture aux modes de vie et expressions culturelles des jeunes <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérage des modes de vie et expressions culturelles des jeunes ○ Prise de contact et ouverture au dialogue • Compréhension des besoins et des demandes des jeunes dans l'évolution de la société <ul style="list-style-type: none"> ○ Recensement, analyse et monitoring des besoins et des revendications des jeunes ○ Suivi des connaissances concernant la jeunesse ○ Organisation et participation à des séminaires thématiques ou d'experts dans le domaine de la jeunesse ○ Proposition d'ajustements nécessaires à la politique de la jeunesse • Médiations sociales entre des groupes de jeunes, les autorités et la société civile <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser le dialogue et les liens entre les groupes de jeunes et les autorités ○ Favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels • Coordination de la politique de la jeunesse communale, cantonale et fédérale pour la Ville <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordination horizontale ○ Coordination verticale 	<p>Domaines sectoriels transversaux de politique publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Education, formation • Intégration professionnelle • Intégration sociale et quartiers • Action sociale • Santé • Sports, loisirs • Culture • Mobilité, transports • Environnement, énergie, développement durable • Urbanisme, aménagement • Logement, hébergement • Sécurité, protection • Communication, médias • Agglomération, relations extérieures
--	--

2. ANNEXE 2 : Contexte au niveau international, national et cantonal

2.1. Au niveau international

Convention des droits de l'enfant

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant est un document de référence au niveau international. Elle a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la Suisse en 1997. A ce jour, tous les Etats, excepté la Somalie et les Etats-Unis, y ont adhéré.

Elle concerne les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans et son objectif est de créer, pour tous, une base leur assurant les mêmes droits. Elle comprend 54 articles et repose sur quatre principes essentiels qui sont l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de s'exprimer (participation) et d'être entendu, le droit à la survie, au bien-être, à la protection et au développement et, pour finir, le principe de non-discrimination qui garantit le fait que tous les enfants jouissent des mêmes droits et libertés, sans distinction aucune (fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation).

Elle reconnaît les enfants comme des personnes indépendantes ayant leurs aspirations propres. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être prioritaire dans toutes les mesures qui le concernent. Il devient réellement sujet de droit.

La mise en œuvre de cette convention en Suisse, en raison de la diversité des thèmes concernés et du système fédéraliste, est l'affaire d'une multitude d'instances étatiques. L'OFAS est chargé d'en coordonner les travaux.

Tous les cinq ans, le gouvernement suisse doit rédiger un rapport, à l'attention du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, sur la mise en œuvre de la Convention en Suisse. Les organisations non gouvernementales peuvent également présenter leur propre rapport. Des recommandations sont ensuite émises par le Comité.

Les principes de cette convention ont inspiré les politiques de l'enfance et de la jeunesse au niveau national et cantonal. Notre Conseil les a également suivis pour la politique de la Ville.

Suite à une demande de la Confédération et du Comité des droits de l'enfant, le Canton a prévu une campagne de sensibilisation auprès de la population, des jeunes et des professionnels, dans l'objectif de mieux faire connaître les droits de l'enfant.

Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale instituée en 1949 et composée de 47 pays membres, œuvre principalement pour la sauvegarde des Droits de l'Homme et pour les valeurs démocratiques. Un secteur est consacré à la jeunesse.

Ce dernier a pour objectif d'encourager plus de jeunes à s'engager activement dans le renforcement de la société civile européenne et dans la défense des droits de l'homme, de la diversité culturelle et de la cohésion sociale. Il vise aussi à concevoir et promouvoir des politiques de jeunesse qui incluent la participation des jeunes. Le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe réunit ainsi régulièrement des jeunes, des associations et des réseaux de jeunes, des agences gouvernementales et des experts, pour qu'ils discutent des politiques actuelles et des objectifs futurs et donnent leur avis. Il encourage également le développement d'associations, de réseaux et d'initiatives de jeunes, et promeut la coopération internationale dans ce domaine. Des représentants d'organisations non gouvernementales de jeunesse (ONG) siègent avec des fonctionnaires gouvernementaux au sein de comités chargés de définir les priorités du secteur de la jeunesse et de formuler des recommandations sur les futurs budgets et programmes. La Suisse fait partie du Conseil de l'Europe, notamment au niveau du Comité Directeur Européen pour la Jeunesse (CDEJ).

Il existe également un fonds européen pour la jeunesse qui apporte un soutien financier et éducatif aux activités européennes de jeunesse.

Programme Européen « Jeunesse en action »

« Jeunesse en action » est un programme de l'Union européenne qui fait partie de « Erasmus+ ». Destiné aux jeunes âgés de 13 à 30 ans, il touche le secteur de l'éducation non formelle et informelle. Il vise à promouvoir le sens de la citoyenneté européenne active, développer la solidarité, encourager la tolérance des jeunes européens et à leur faire jouer un rôle actif dans la création de l'avenir de l'Union. Il favorise la mobilité au sein de l'UE et au-delà de ses frontières, promeut l'apprentissage non formel, le dialogue interculturel et encourage l'inclusion de tous les jeunes, sans tenir compte de leur milieu éducatif,

social et culturel. Des projets peuvent être soumis en vue d'obtenir une aide financière du programme.

La Suisse participe activement à ce programme et mandate pour cela la « Fondation ch », dont le siège est à Soleure.

2.2. Au niveau national

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Au niveau national, les thèmes de l'enfance et de la jeunesse sont traités à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), au sein du domaine Famille, générations et société (FGS), par le Secteur Questions de l'enfance et de la jeunesse (EJ).

Le rapport « Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse », adopté le 27 août 2008, constitue le fondement de la politique actuelle et future dans ce domaine. Sur la base de la Constitution fédérale et de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, le Conseil fédéral y définit la politique de l'enfance et de la jeunesse comme une politique de protection, d'encouragement et de participation, expliquée ainsi :

« La politique de l'enfance et de la jeunesse définie comme politique de protection doit garantir la protection des enfants et des jeunes contre les dangers provenant des effets et influences négatifs dans leur environnement de vie. Des mesures préventives permettent d'intervenir précocement lorsque des évolutions négatives sont prévisibles. Des investissements dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse ont ainsi des effets durables et évitent des dépenses à long terme pour réparer les dégâts. »

La politique de l'enfance et de la jeunesse définie comme promotion de l'épanouissement et de l'autonomie concerne la promotion des enfants et des jeunes pendant l'enfance et l'adolescence en les entraînant progressivement à l'indépendance, l'autonomie et la responsabilité sociale. Des mesures visent au développement des compétences sociales et de vie au sens mentionné plus haut et, ainsi, à la promotion des enfants et des jeunes pour qu'ils deviennent des membres autonomes, émancipés et responsables de la collectivité. »

La politique de l'enfance et de la jeunesse définie comme politique de la participation et de la codécision se réfère à la vision des enfants et des jeunes comme des sujets (juridiques) autonomes et comme ressource dotée de créativité et ayant des solutions pour résoudre les problèmes

sociaux et politiques et encourage les droits d'intervention aussi bien individuels que collectifs de ce groupe d'âge. Les formes de participation doivent prendre en compte les possibilités des enfants et des jeunes en fonction de leur âge. »

Selon les principes de fédéralisme et de subsidiarité suisse, les tâches en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse sont réparties entre la Confédération, les Cantons et les Communes. Ce sont avant tout les Cantons, les Villes et les Communes qui sont compétents. La Confédération joue principalement un rôle subsidiaire, c'est-à-dire de soutien. Cette politique est également étroitement liée à l'activité des organisations non gouvernementales et aux initiatives privées.

Les principales tâches du Secteur Questions de l'enfance et de la jeunesse (EJ) sont les suivantes :

- Droits de l'enfant : il traite les questions liées à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et encourage l'application en Suisse de ce traité.
- Protection de l'enfance : il assume des tâches de coordination et d'information dans le domaine de la protection de l'enfance. Il soutient des projets de prévention des abus et publie sur Internet un répertoire d'adresses « Protection de l'enfance » qui contient aussi des informations sur différents services d'aide et de consultation publics et privés actifs sur le front de la maltraitance.
- Protection des jeunes : il met en œuvre les deux programmes nationaux qui se sont terminés en 2015 : « Jeunes et violence » et « Protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques » (« Jeunes et médias »).
- Encouragement de l'enfance et de la jeunesse : il octroie des aides financières aux organismes actifs dans le domaine des activités extrascolaires, ainsi qu'aux cantons et aux communes, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ).

- Information : il diffuse les informations émanant de la Confédération et d'organisations internationales. Il encourage également les compétences en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse et coordonne les mesures prises dans ce domaine. Afin de disposer d'une vue d'ensemble des politiques cantonales et communales de Suisse, une plateforme électronique sera mise en place.
- Scène internationale : il fait office d'organe de liaison pour les questions internationales de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Il peut agir par le biais de sa participation au Conseil de l'Europe, notamment au niveau du Comité Directeur Européen pour la Jeunesse (CDEJ), ainsi qu'au Programme européen pour la jeunesse «Jeunesse en action».

Commissions, conférences et organisations

Il existe plusieurs Commissions, Conférences et Organisations non gouvernementales (ONG) nationales ou intercantionales qui défendent les intérêts des jeunes, développent des projets et/ou font office de plateforme de coordination et d'échanges. Le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles a des contacts plus ou moins réguliers et s'informe de leurs actions. Les principales sont listées ci-dessous :

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ)

La CFEJ a été instituée par le Conseil fédéral en 1978 en tant que commission extraparlamentaire. Elle a pour mandat d'observer et d'analyser l'évolution de la situation des jeunes dans la société et de formuler des propositions qui prennent en considération les besoins des enfants et des jeunes. Elle examine en outre les répercussions sur la jeune génération de dispositions légales importantes.

Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et l'aide à la jeunesse (CPEAJ)

Ces Organes sont dédiés à la collaboration interinstitutionnelle et développent des standards et des recommandations en matière de politique de la jeunesse valables au plan national. Ils font partie des conférences techniques de la Conférence des directrices et

directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).

Le délégué à la jeunesse du Canton est membre.

Conseil Suisse des activités de jeunesse (CSAJ)

Le CSAJ est l'organisation faîtière des organisations de jeunesse en Suisse. Il vise à ce que les jeunes voient leurs compétences renforcées et qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités sociales. Il s'engage en tant qu'expert au niveau cantonal, national et international pour que les jeunes puissent participer à la vie et aux décisions politiques. Le CSAJ organise également plusieurs actions au niveau national (Session fédérale des jeunes, Action 72 Heures, Projet de santé dans les camps de vacances « Voilà », etc.).

Le futur délégué à la jeunesse de la Ville sera en lien avec le CSAJ.

Pro Juventute

Pro Juventute est une association qui œuvre sur le terrain afin d'apporter son soutien aux enfants, aux jeunes et aux familles dans le besoin. A travers différents fonds, elle crée et soutient également des projets collectifs profitant à la jeunesse de la région. De manière générale, elle a pour but d'aider au développement harmonieux des enfants et des jeunes de la région.

Actuellement, le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles subventionne le service « Conseils + aide 147 », mais il examine la possibilité d'augmenter la subvention (Pro Juventute Arc Jurassien ayant son siège à Neuchâtel) dans le cadre du budget 2017.

Fédération Suisse des Parlements des jeunes (FSPJ)

La FSPJ est un centre de compétences politiquement neutre dans le domaine de la participation et de la formation politique des jeunes. Elle soutient et promeut les Parlements des Jeunes en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein. Elle encourage également la participation politique des jeunes.

Le Parlement des Jeunes de Neuchâtel est membre.

Conférence romande des délégués à l'enfance et la jeunesse (CRDEJ)

La CRDEJ défend collectivement les intérêts des enfants et des jeunes et promeut une politique proactive dans ce domaine. Elle met à disposition son expertise auprès des différentes autorités politiques et institutions et prend position sur des thématiques relatives à l'enfance et à la jeunesse. Elle permet et encourage par des rencontres régulières les échanges et les bonnes pratiques entre ses membres.

Les délégués à la jeunesse de la Ville et du Canton sont membres.

Groupe Romand des Activités de Jeunesse (GRAJ)

Le GRAJ est une association à but non lucratif dont l'objectif est de tenir à jour un répertoire des camps, activités de vacances et des places de moniteurs en Suisse romande.

Plateforme romande de l'animation socioculturelle

Cette plateforme est un réseau d'échanges, d'information, de partage d'expériences et de compétences, qui permet de réfléchir et d'améliorer sa pratique et de développer l'animation en suivant l'évolution des enjeux sociaux.

Le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles ainsi que le Centre de Loisirs sont membres.

Réseau suisse des droits de l'enfant

Cette association regroupe environ 45 organisations non gouvernementales suisses actives dans les domaines des droits, de la politique et de la protection de l'enfant. Elles s'engagent pour la diffusion et l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) en Suisse. Elle collabore à la rédaction de rapports et émet des recommandations.

La Ville de Neuchâtel a des contacts ponctuels avec de nombreuses autres entités qui œuvrent en faveur de la jeunesse pour développer des projets, obtenir des informations ou échanger sur divers sujets (Infoclic, Groupe de liaison des activités de jeunesse GLAJ-Vaud, NCBI, ARIP, CODAP, Fondation Jacobs et son département Juvenir, etc.)

Actions nationales

De nombreuses actions sont mises en place au niveau national par diverses associations et organisations de jeunesse. Trois exemples qui permettent la participation des jeunes sont décrits ci-dessous :

Session fédérale des jeunes

Chaque année, 200 jeunes, âgés entre 14 et 21 ans, peuvent participer à la Session des jeunes s'ils habitent en Suisse ou s'ils possèdent la nationalité suisse et vivent à l'étranger.

A travers la Session, les participants ont un aperçu du processus de la politique suisse. Ils ont la possibilité de s'informer sans contrainte sur les procédés politiques et les possibilités de coopération, ce qui contribue à leur motivation pour une action politique ultérieure ou pour leur propre engagement dans la société civile.

Les jeunes peuvent s'engager davantage, soit dans le comité d'organisation (CO) à travers l'organisation de la Session des jeunes, soit au Forum Session des jeunes à travers un travail de lobby pour amener les préoccupations des jeunes chez les politiciens.

Cette action émane du Conseil Suisse des activités de jeunesse (CSAJ) et est soutenue financièrement par l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS). Des membres du Parlement des Jeunes de Neuchâtel y participent.

Action 72 Heures

Organisée par le Conseil Suisse des activités de jeunesse (CSAJ), cette action se déroule tous les cinq ans. L'objectif est que des groupes de jeunes issus d'associations, d'organisations pour les immigrés, d'associations sportives et de l'animation jeunesse mettent en œuvre leurs propres projets d'utilité publique et innovants.

Le projet doit être réalisé en l'espace de 72 heures, sans moyen financier, mais avec le soutien de la population. Plus d'un million d'heures de travail bénévole sont fournies pendant un week-end. Le thème central de cette action est l'ouverture interculturelle. Elle place la jeune génération au centre de l'attention, permet au grand public de se rendre compte de leur engagement pour la communauté, démontre que l'engagement social peut être amusant

et crée des liens entre les générations, les régions linguistiques et les cultures de toute la Suisse.

Le Parlement des Jeunes de Neuchâtel y prend part. Lors de l'édition 2015, il a notamment participé à l'action « Vote Ride » qui consistait en un relais à vélo entre Neuchâtel et Berne (participation du PJ d'Yverdon-Les-Bains et rencontre du PJ bernois) afin de diffuser l'envie de voter aux jeunes.

Easyvote

Le programme « easyvote » est une idée de la Fédération Suisse des Parlements des jeunes (FSPJ). Le mode de scrutin et de votation, de même que les documents qui s'y rapportent étant peu adaptés aux jeunes, elle élabore du matériel de vote simplifié et organise des mesures de sensibilisation. Des informations sont également disponibles sur une plateforme Internet.

2.3. Au niveau cantonal

Délégué à la jeunesse

Suite à la volonté du Grand Conseil, un poste de délégué cantonal à la jeunesse existe depuis 2012. Il est rattaché au Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). Ses missions sont de :

- Promouvoir des conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes;
- Soutenir les projets intéressant la jeunesse et/ou conçus par elle;
- Soutenir les différents organismes de jeunesse ou s'occupant de la jeunesse, notamment les associations socioculturelles et sportives et les associations de parents;
- Prévenir des situations et des facteurs mettant en danger la jeunesse;
- Promouvoir des comportements responsables pour la santé.

Le délégué a un rôle de relais entre les différents partenaires : entre les jeunes et les autorités (quand cela ne peut pas se faire au niveau communal), entre les Communes pour collaborer sur des projets, entre la Confédération et les Communes. Il coordonne également certains projets nationaux pour le Canton (par exemple l'Action 72 Heures) et incite les Communes à développer des actions.

Office de protection de l'enfant

La protection est du ressort du Canton par le biais de l'Office de protection de l'enfant. Ses missions sont, de manière générale, axées sur la protection des mineurs en difficulté ou en danger et relèvent, pour l'essentiel, du droit fédéral (code civil, droit des personnes, droit de la filiation, droit de la famille, droit du divorce, code pénal des mineurs).

Elles impliquent, en particulier, les démarches suivantes:

- Signaler aux Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte les situations de mineurs nécessitant une intervention officielle;
- Procéder aux enquêtes sociales demandées par l'Autorité judiciaire ou administratives ;
- Assumer les mandats confiés par l'Autorité judiciaire;
- Proposer, réaliser et accompagner les placements institutionnels;
- Collaborer avec les autorités administratives, les écoles, les institutions et tous les partenaires impliqués et concernés par la protection des enfants mineurs;
- Informer, conseiller, orienter et appuyer les personnes qui consultent;
- Étudier et suggérer des mesures de prévention.

Commission cantonale de la jeunesse

En 2014, le Canton a mis en place une Commission cantonale de la jeunesse qui se réunit deux fois par an. Elle se compose d'au moins neuf jeunes et d'experts de la jeunesse, dont un représentant du Parlement des Jeunes de Neuchâtel et du Centre de Loisirs. Ses objectifs de travail portent sur la constitution d'un réseau jeunesse, la possibilité de consulter ou d'être consultée par le Conseil d'Etat, ainsi que le soutien à des projets de, ou pour les jeunes.

Définition d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse

Une politique transversale de l'enfance et de la jeunesse, au niveau cantonal, est en cours d'élaboration. Elle sera régie dans des bases légales et portera sur les axes de la participation, de l'encouragement et de la protection.

La participation des enfants et des jeunes vise à leur permettre de s'exprimer en tant que collectivité sur tous les domaines qui les

concernent mais également en tant qu'individu lorsqu'une décision les implique directement. L'encouragement des enfants et des jeunes doit assurer un développement harmonieux et l'autonomie de la jeunesse, notamment par le soutien d'organismes l'intéressant directement. A cet effet, la LSAJ (loi sur le soutien aux activités de jeunesse) vise d'ores et déjà ce même but. Elle sera adaptée aux nouvelles bases légales. La protection visée par le projet concerne toutes les mesures pouvant être proposées avant qu'un mandat judiciaire ne s'avère nécessaire. Ces mesures relèvent essentiellement des offices de protection de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des professionnels concernés par ce domaine.

Session des jeunes

Dans le cadre du bicentenaire, le Grand Conseil a souhaité l'organisation d'une Session des jeunes. Elle s'est déroulée le 11 septembre 2014 et l'un des votes portait sur sa pérennisation. Suite à cela, une motion a été acceptée au Grand Conseil en octobre 2015 pour qu'une session soit organisée au moins tous les trois ans. Le projet est en cours.

2.4. Bases légales

Des articles concernant les jeunes se trouvent dans la Constitution fédérale, le Code civil et le Code pénal. Plusieurs lois et ordonnances concernent également les jeunes. Les principales, au niveau fédéral et cantonal, sont listées dans les pages qui suivent.

Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ), du 30 septembre 2011 et son Ordonnance (OEEJ), du 17 octobre 2012

Cette loi a pour objet (art. 1) :

- a. le soutien accordé à des organismes privés se consacrant aux activités extrascolaires des enfants et des jeunes;
- b. le soutien accordé aux cantons et aux communes pour des projets d'activités extrascolaires limités dans le temps;
- c. la collaboration entre la Confédération et les cantons touchant la politique de l'enfance et de la jeunesse;
- d. l'encouragement de l'échange d'informations et d'expériences et du développement des compétences en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse.

Son but est de (art. 2) :

- a. favoriser le bien-être physique et intellectuel des enfants et des jeunes;
- b. aider les enfants et les jeunes à devenir des adultes conscients de leurs responsabilités envers la société;
- c. promouvoir l'intégration sociale, culturelle et politique des enfants et des jeunes.

Ordonnance fédérale sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant, du 11 juin 2010.

Elle règle (art. 1) :

- a. la mise en œuvre par la Confédération de mesures visant à protéger les enfants et les jeunes;
- b. la mise en œuvre par la Confédération de mesures visant à renforcer les droits des enfants au sens des art. 19 et 34 de la Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant;
- c. l'octroi par la Confédération d'aides financières pour des mesures au sens des let. a et b mises en œuvre par des tiers.

Et les objectifs sont de contribuer à (art. 2) :

- a. protéger les enfants et les jeunes:
 1. contre toute forme de violence, d'atteinte, de brutalité, de négligence, d'abandon, de maltraitance ou d'exploitation physique ou psychologique, ainsi que contre toute forme d'abus ou de harcèlement sexuel,
 2. contre les dangers liés à l'utilisation de médias électroniques, interactifs ou autres, notamment contre les contenus violents et pornographiques, les brimades et le harcèlement, harcèlement sexuel compris;
- b. prévenir la violence des jeunes;
- c. renforcer les droits de l'enfant.

Loi cantonale sur le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires (LSAJ), du 19 février 2009.

Elle a pour buts de (art. 1) :

- a. promouvoir des conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes;
- b. soutenir les projets intéressant la jeunesse et/ou conçus par elle;
- c. soutenir les différents organismes de jeunesse ou s'occupant de la jeunesse, notamment les associations socioculturelles et sportives et les associations de parents;
- d. prévenir des situations et des facteurs mettant en danger la jeunesse ainsi que promouvoir des comportements responsables pour la santé.

Loi cantonale sur l'insertion en formation professionnelle (LIFP), du 26 janvier 2016

Cette nouvelle loi devrait entrer en vigueur prochainement. Elle a pour but de favoriser l'insertion en formation professionnelle des jeunes en difficultés multiples. Elle veille à amener les jeunes à être suffisamment autonomes pour se former et obtenir un titre de formation reconnu.

Les prestations suivantes seront ainsi offertes:

- accompagnement individuel;
- coordination de réseau (case management);
- lutte contre l'endettement;
- mesures pour apprendre à gérer son budget;
- évaluation et maintien des compétences et connaissances scolaires par un soutien;
- soutien individuel dans les démarches et techniques de recherche d'une place d'apprentissage;
- développement d'un projet professionnel;
- soutien dans le cadre de mentoring.

Loi cantonale sur l'accès des mineurs aux représentations cinématographiques, aux supports audiovisuels et aux logiciels de loisirs (LAMICAL), du 23 mars 2015

Elle vise à garantir la protection des personnes mineures et à assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité publics lors de représentations cinématographiques. Elle vise également à garantir la protection des personnes mineures dans le cadre de la vente, la location ou la mise à disposition de supports audiovisuels ou de logiciels de loisirs (art. 1).

3. ANNEXE 3 : Actions et prestations du domaine spécifique de la politique de la jeunesse

3.1. Promotion de la citoyenneté et de l'expression des jeunes

De manière générale, il s'agit d'intégrer les jeunes pour qu'ils aient conscience de leur rôle et devoirs, de leur montrer qu'ils ont la possibilité d'agir, d'influencer et de participer à la société. Il est ainsi possible de les initier aux droits démocratiques et les sensibiliser à la politique. La mission consiste également à mettre en place des mécanismes qui leur permettent de s'exprimer et de donner leur opinion. Elle vise encore à mettre les jeunes en lien, sur un pied d'égalité, entre eux et avec les autres membres de la communauté.

Commission Sensi'Po du PJNE

Cette Commission du Parlement des Jeunes vise à sensibiliser les jeunes à la politique et à les informer. Elle développe différentes actions, par exemple des tables rondes avec de jeunes politiciens qui débattent d'un thème d'actualité dans les écoles ou des brochures pour expliquer la politique et présenter les partis.

3.1.1. Ecoute, information, conseil, orientation et accompagnement des associations de jeunesse et de différents groupes de jeunes

Les associations et sociétés de jeunesse représentent des jeunes dans divers domaines. Ils sont autonomes mais demandent parfois un soutien à la Ville pour leurs actions (conseils, accompagnement de projets, aides financières). Le futur délégué à la jeunesse sera leur répondant. Il les redirigera dans le service ou l'institution approprié si la réponse n'est pas de sa compétence.

Selon le type de demande, le Centre de Loisirs est également une ressource à disposition.

3.1.2. Ecoute, information, conseil, orientation et accompagnement des jeunes au niveau individuel

Il se peut que des jeunes dans le besoin sollicitent le futur délégué à la jeunesse pour des questions d'ordre personnel. Dans ce cas, il les écoute, les oriente et les redirige vers le service ou l'institution approprié. Son rôle ne consiste par contre pas à procéder à l'accompagnement et au suivi des demandes individuelles des jeunes.

Le Centre de Loisirs peut également répondre à des demandes individuelles si les jeunes le sollicitent. De leur côté, les mentors d'Alter Connexion²⁴ sont actifs auprès des jeunes en situation de rupture, notamment des jeunes issus de l'immigration, pour les conseiller, les orienter et les accompagner vers les institutions appropriées.

Le futur délégué à la jeunesse sera une importante source d'information et un relais pour les jeunes. Il devra ainsi trouver des moyens pour communiquer avec eux, en particulier avec ceux qui ne sont pas inscrits dans des structures comme le Parlement et le Conseil de Jeunes ou le Centre de Loisirs. Pour cela, le réseau d'acteurs œuvrant avec les jeunes, comme les travailleurs sociaux de proximité, seront, entre autres, de bon relais.

Différentes brochures et de l'information sont disponibles au « Bureau » du Parlement des Jeunes.

Le PJNE avait créé en 2010 la Commission « Ficelles du Budget » suite au constat que de nombreux jeunes étaient touchés par l'endettement et qu'aucun enseignement sur la gestion du budget n'était proposé dans les écoles. Il s'était ainsi associé au Centre Social Protestant et des ateliers ont été organisés en 2012 à la Case à Chocs sur le thème des impôts, des assurances, des loisirs, des transports et du ménage. Diverses animations étaient prévues dont un spectacle du théâtre-forum de la troupe caméléon sur la thématique de l'endettement.

« Coup de pouce pour majeur »

Ce guide contient des renseignements pratiques à l'attention des jeunes adultes du canton. Il rassemble diverses informations et adresses utiles sur des sujets variés comme les assurances, le droit et les obligations, l'argent, la formation, le travail, le logement, la santé, les étrangers, la police et la justice ou le temps libre. Issue d'une collaboration entre les Villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds, la dernière édition date de 2011. Des discussions sont en cours pour la prochaine édition et la participation du Canton.

Ce guide est offert aux nouveaux citoyens de la Ville. Les autres peuvent l'acheter à bas prix dans une librairie ou le consulter sur le web.

²⁴ cf. annexe 4, chapitre 4.3, p. 81

Ciao.ch

Les jeunes peuvent trouver des réponses à leurs questions sur le site « ciao.ch », plateforme d'information, d'aide et d'échange. Destiné aux jeunes de 11 à 25 ans, il aborde de nombreux thèmes (stress, estime de soi, sexualité, alcool, drogue et tabac, violence, argent, religion et croyances, alimentation, activité physique, discrimination et racisme, formation et travail). Ciao est soutenu, entre autres, par des institutions publiques et parapubliques, dont la Confédération, le Canton et la Ville de Neuchâtel. Pour les contenus, il collabore avec de multiples partenaires, notamment le Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) et le Centre de santé sexuelle de la Ville de Neuchâtel.

Conseils + aide 147

Le service gratuit « Conseils + aide 147 » de Pro Juventute permet aux enfants et aux jeunes qui se posent des questions d'ordre général, rencontrent des problèmes personnels ou en situation de crise, de trouver des conseils et du soutien. Cette ligne de téléphone est ouverte 365 jours par an, 24 heures sur 24, depuis toute la Suisse. Elle est subventionnée par de multiples entités, dont l'Office fédéral des assurances sociales et la Ville de Neuchâtel.

3.1.3. Conseil et gestion de projet

Projets développés par des jeunes ou groupements de jeunes

Le futur délégué à la jeunesse et le coordinateur du Conseil des Jeunes accompagnent et conseillent les jeunes et les groupements de jeunes dans le développement, la gestion et la mise en œuvre de projets. Il arrive fréquemment que ces projets touchent des domaines sectoriels transversaux, par exemple la santé, la mobilité, ce qui implique de faire appel aux acteurs concernés, internes ou externes à la Ville. S'ils se pérennisent, l'opportunité de transférer leur gestion dans d'autres services de la Ville doit être envisagée suivant les domaines sectoriels qu'ils touchent.

Cette démarche se fait en particulier par le biais du Parlement et du Conseil des Jeunes. L'objectif est de favoriser des actions conçues par les jeunes, pour les jeunes, avec un soutien de la Ville.

Le Centre de Loisirs accompagne également des projets initiés par le Conseil et le Parlement des Jeunes ou présentés directement à son équipe.

Projets développés par d'autres services ou proposés à la Ville

De manière générale, les jeunes doivent être consultés et impliqués le plus rapidement possible dans l'élaboration de projets qui les concernent, développés par la Ville. Pour cela, le futur délégué à la jeunesse peut apporter son expertise spécifique et la dimension pédagogique indispensable, en utilisant des méthodes de travail qui facilitent leur participation. Les projets sont ainsi pensés avec les jeunes et ils ont l'occasion d'amener une plus-value. L'objectif est d'éviter leur instrumentalisation et de prendre en compte leur avis et leurs besoins.

Le Service de l'intégration et des infrastructures culturelles, en particulier le délégué à la jeunesse, peut également être appelé à collaborer dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets développés par des entités externes à la Ville (actions nationales ou cantonales comme l'Action 72 Heures, actions d'associations œuvrant pour les jeunes comme Pro Juventute, etc.) ou pour faire le relais auprès des jeunes. Si les projets touchent des domaines sectoriels transversaux, les services concernés sont sollicités. Dans tous les cas, les jeunes sont intégrés dans les démarches.

3.1.4. Mise à disposition d'espaces de rencontres et d'échanges

Les jeunes ont besoin de lieux et d'espaces pour pouvoir échanger et se divertir entre eux. Des programmes sont ainsi mis en place et le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles veille à faciliter l'accès des jeunes et des groupes de jeunes à des locaux, parfois de manière permanente. Ceci répond à une mesure du programme politique 2014-2017 qui prévoit d' « offrir aux jeunes des espaces d'expression et de rencontre pour des activités destinées aux mineurs, ainsi qu'un espace géré en collaboration entre les jeunes et l'administration communale (selon le projet présenté du Parlement européen des jeunes réuni en avril 2013 à Neuchâtel) ».

Midnight JeuNE

Mis en place en octobre 2011, Midnight JeuNE est inspiré du concept Midnight sports développé par la Fondation idée:sport. Il est coordonné par une équipe rattachée au Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles, en collaboration avec le Service des Sports, la

Fondation idée:sport, le Parlement des Jeunes, le Centre de Loisirs et la Sécurité urbaine.

L'équipe, constituée de deux chefs de projet ainsi que de coaches « senior » (18-30 ans) et « junior » (12-17 ans) accueille des jeunes de 12 à 17 ans dans les deux salles de gymnastique du Collège de la Promenade. Ces soirées, entièrement gratuites, se déroulent tous les samedis, de 20h15 à 23h15, sauf durant les vacances scolaires. Elles permettent aux jeunes de se divertir et d'échanger, tant par la pratique du sport que par le biais de jeux de société, de réflexions en groupe ou d'animations musicales. En concertation avec les jeunes, des ateliers différents sont proposés chaque samedi et des soirées spéciales à thèmes sont organisées ponctuellement.

Midnight JeuNE favorise l'intégration sociale, le respect entre les jeunes et la prévention des dépendances à l'alcool ou au tabac.

Accueil et ateliers au Centre de Loisirs

Tant sous forme d'offres diverses d'accueil (accueil libre, studio d'enregistrement, salle de musique, salle de danse, etc.) que par une offre d'ateliers (théâtre, poterie, danse hip-hop, chant, etc.), le Centre de Loisirs propose des espaces de rencontres et d'échanges variés et évolutifs en fonction des besoins et des demandes.

Les jeunes sont également impliqués dans la gestion des espaces d'accueil dans le cadre de forums participatifs (lieux de débats) proposés régulièrement.

Par le biais de l'animation socioculturelle, le Centre de Loisirs propose des espaces aux jeunes pour s'exprimer et s'émanciper.

« Espace jeunes »

Suite à un souhait formulé par les jeunes de disposer d'un espace, la Ville a répondu en mettant à disposition un local appelé « Espace jeunes ». Complètement équipé, il se situe en dessous de l'église St-Nicolas près de Vauseyon. Géré par une Commission du Parlement des Jeunes, il est à disposition des groupements de jeunes qui en font la demande.

« Bureau » du Parlement des Jeunes

Les membres du Parlement des Jeunes disposent d'un espace situé dans les locaux de l'administration pour se réunir et travailler. Il sert également de lieu d'archivage et de réception.

Son utilisation, gérée par une Commission du Parlement des Jeunes, est soumise à des conditions inscrites dans un règlement et une charte d'utilisation.

3.1.5. Soutien et accompagnement du Parlement des Jeunes et du Conseil des Jeunes

Structures à part entière de la Ville qui accordent une grande autonomie aux jeunes, le Parlement des Jeunes et le Conseil des Jeunes sont soutenus et accompagnés par le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles (délégué à la jeunesse, coordinateur du Conseil des Jeunes, secrétariat). Ils garantissent ainsi le cadre général et l'application adéquate du règlement. Ils conseillent et effectuent la coordination de l'assemblée. Ils procèdent également au suivi avec le Comité et le Groupe conseil. D'une année à l'autre, ils assurent la transmission des informations utiles (expériences passées, décisions prises, etc.) et des contacts avec les différents partenaires.

Cette volonté de soutien est confirmée par la mesure du programme politique 2014-2017 qui prévoit de « favoriser les actions des jeunes en général et celles du Parlement et du Conseil des Jeunes en particulier par un renforcement du soutien logistique, administratif et financier ».

Ces deux structures permettent de sensibiliser les jeunes à la politique, les accompagner dans l'apprentissage et l'expérimentation de la citoyenneté et de leur faire découvrir les mécanismes de la démocratie (élections, budgets, débats, choix et vote de projets, relations avec les autres, respect des minorités). Elles les forment également à la conception et la gestion de projet. Les jeunes développent en effet différents projets, qu'ils organisent sous forme de Commissions. Ces dernières sont accompagnées par le futur délégué à la jeunesse, le coordinateur du Conseil des Jeunes ou un membre des Groupes conseil, en particulier le Centre de Loisirs.

3.1.6. Organisation et soutien aux échanges entre jeunes au niveau régional, national et international

Le futur délégué à la jeunesse favorise et soutient les échanges et les liens entre jeunes au niveau régional, national et international. Des actions sont principalement mises en place par le biais du Parlement des Jeunes.

Au travers de la Fédération suisse des Parlements des jeunes (FSPJ), une délégation du PJNE participe ainsi régulièrement aux rencontres des Parlements romands et suisses (par exemple en 2015 : Conférence des PJ à Lugano, Conférence des présidents à Berne, Conférence des PJ locaux à Lausanne, Assemblée des délégués à Schaffhouse).

Des rencontres sont également prévues par le biais des jumelages ou de l'Alliance des Neuchâtel du monde. Les jeunes sont régulièrement invités par la Ville lors de l'accueil de délégations étrangères. Des membres du PJNE se rendent également au séminaire international des jeunes européens organisé par le Conseil de l'Europe.

En 2011, des membres du PJNE ont par exemple accueilli une cinquantaine de jeunes provenant de Russie, Moldavie, Ukraine et touchés par la catastrophe de Tchernobyl et des jeunes siciliens touchés par les problèmes dus à la mafia. Cet échange était proposé par l'organisation Green Cross.

Suite à une demande de la Commission cantonale de la jeunesse, des réflexions sont en cours, au niveau de l'Etat, pour organiser un forum de rencontres et d'échanges entre jeunes et professionnels du canton, qui se déroulerait environ tous les deux ans. Notre Conseil trouve ce projet intéressant et la Ville pourrait collaborer s'il se concrétise.

3.1.7. Accueil des nouveaux citoyens

Chaque jeune qui atteint sa majorité reçoit un courrier officiel envoyé par la Chancellerie afin de le féliciter et de lui présenter ses nouveaux droits.

Une réception est également organisée, une fois par année, par la Chancellerie.

3.2. Ouverture aux modes de vie et expressions culturelles des jeunes

3.2.1. Repérage des modes de vie et expressions culturelles des jeunes

Les jeunes sont très hétérogènes et développent des modes de vie, des goûts et des formes d'expressions culturelles variés, qui évoluent constamment. La plupart du temps, cette évolution suit un processus normal qui ne pose aucun problème. Il s'agit donc simplement de les repérer et de les analyser. Il se peut parfois que des situations préoccupantes se profilent. Cela peut refléter un mal-être de certains jeunes, des problèmes plus profonds. Dans ce cas, il convient de ne pas laisser la situation se détériorer. Il est donc important d'observer et de connaître les différents mouvements pour que la politique de la jeunesse s'adresse à tous et que chacun trouve sa place dans l'espace public. La politique de la jeunesse ne doit en effet pas toucher uniquement les jeunes déjà insérés et inscrits dans une structure, mais également ceux qui ont plus de difficultés, qui se trouvent en situation d'isolement, ceci afin d'éviter des formes de « ghettoïsation ».

Le nouveau dispositif de travailleurs sociaux de proximité, qui entre dans le domaine de la politique d'intégration sociale et de quartier²⁵, a un grand rôle à jouer pour cela. C'est le cas également du Centre de Loisirs avec son mandat d'animation hors mur, du futur délégué à la jeunesse ou tout autre acteur en contact régulier avec les jeunes. Les mentors d'Alter Connexion²⁶ jouent aussi un rôle dans le repérage, l'analyse et l'intervention auprès des jeunes qui seraient en situation de risque de marginalisation.

Les observations faites de part et d'autre sont discutées dans le cadre du groupe de coordination de la Ville et d'éventuelles réponses doivent être apportées si nécessaire. Il est important que la politique de la jeunesse s'ajuste, dans la mesure du possible, aux constantes évolutions des modes de vie de la jeunesse afin d'être le plus en phase possible avec la réalité des jeunes.

²⁵ Décrit à l'annexe 4, chapitre 4.3, p. 81

²⁶ Décrit à l'annexe 4, chapitre 4.3, p. 81

3.2.2. Prise de contact et ouverture au dialogue

L'administration doit se montrer ouverte au dialogue et aux différentes expressions culturelles des jeunes. Le contact doit être établi et elle doit faire part de sa disponibilité. Ce dialogue peut faire émerger certains besoins des jeunes, parfois très pratiques, comme la nécessité d'avoir un lieu pour s'exprimer. Si les jeunes le souhaitent, les acteurs actifs dans la politique de la jeunesse peuvent les accompagner dans leur démarche (futur délégué à la jeunesse, Centre de Loisirs, travailleurs sociaux de proximité, mentors d'Alter Connexion). Si la situation semble problématique, inquiétante, contraire aux législations, la personne en contact pourrait être amenée à rediriger le ou les jeunes vers d'autres instances compétentes pour les conseiller et favoriser ainsi la mise en relation.

Le dialogue peut également montrer des lacunes dans la politique de la jeunesse. Dans ce cas, des solutions devront être trouvées pour y remédier dans la mesure du possible.

3.3. Compréhension des besoins et des demandes des jeunes dans l'évolution de la société

3.3.1. Recensement, analyse et monitoring des besoins et des revendications des jeunes

Il s'agit de mettre en place un cadre et des conditions qui permettent d'être attentif, d'identifier et de recueillir les besoins et les demandes exprimés par les jeunes et les milieux de la jeunesse. Ceux-ci sont ensuite analysés et suivis. Des réponses peuvent ainsi être apportées et les ajustements nécessaires être faits. Cette démarche s'opère principalement par le biais du Parlement et du Conseil des Jeunes. Il peut en découler divers projets qui touchent aussi aux domaines sectoriels transversaux.

Les besoins et revendications des jeunes peuvent également être recueillis par l'équipe du Centre de Loisirs, tant dans le cadre de sa présence dans l'espace public (animation hors murs) que dans le cadre de ses activités d'accueil et de ses ateliers. Sans oublier tous les acteurs de la Ville qui sont en contact avec les jeunes (SEMO, Midnight JeUNE, Case à Chocs, etc.)

3.3.2. Suivi des connaissances concernant la jeunesse

Le futur délégué à la jeunesse analyse l'évolution des politiques et stratégies concernant la jeunesse. Il procède également au suivi des études et des recherches pour maintenir les connaissances à jour.

3.3.3. Organisation et participation à des séminaires thématiques ou d'experts dans le domaine de la jeunesse

Le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles, en particulier le futur délégué à la jeunesse, participe et collabore avec divers groupes de coordination et d'échanges supra-cantonaux²⁷. Il se tient au courant de leurs recommandations et activités.

Le Centre de Loisirs contribue à ce travail de réseau et de coordination. Plus spécifiquement, il participe à la coordination des institutions d'animation socioculturelle destinées à la jeunesse dans le Canton de Neuchâtel.

3.3.4. Proposition d'ajustements nécessaires à la politique de la jeunesse

Les différentes observations faites par les acteurs de la politique de la jeunesse ainsi que les nouvelles connaissances acquises doivent être partagées dans le cadre de groupe de coordination. Si elles mettent en évidence des lacunes ou des améliorations à apporter, le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles, en particulier le futur délégué à la jeunesse, en discute avec la Direction et fait part de propositions d'ajustements nécessaires à apporter.

3.4. Médiations sociales entre des groupes de jeunes, les autorités et la société civile

Par « médiations sociales », on entend un processus de création, de maintien ou de réparation des liens sociaux et de règlement de différends ou de conflits. Il s'agit, à travers l'organisation d'échanges entre parties (jeunes, société civile, autorités), de les aider à améliorer les relations ou de résoudre un désaccord ou un conflit qui les oppose. Il est ainsi possible de tendre vers un meilleur équilibre social.

²⁷ Décrits à l'annexe 2, chapitre 2.2, p. 50

3.4.1. Favoriser le dialogue et les liens entre les groupes de jeunes et les autorités

Les dialogues sont favorisés afin que chacun connaisse et comprenne les besoins et les attentes de l'autre. Pour cela, il est nécessaire de les traduire et de mettre en évidence les différentes réalités. Le futur délégué à la jeunesse sert de relais.

Il est également important de veiller à ce que les jeunes reçoivent des informations adaptées à leur âge et à leurs connaissances. De les aider à comprendre les enjeux sans les manipuler.

De manière générale, il est fait en sorte que les jeunes soient entendus et écoutés, que leurs intérêts soient pris en considération.

3.4.2. Favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels

La cohésion intergénérationnelle et interculturelle est un des axes du programme politique 2014-2017. Il est ainsi prévu de favoriser les échanges, ce qui permet de renforcer le lien social et intergénérationnel, de casser les stéréotypes sur les jeunes et certaines incompréhensions.

Ateliers Cyberthé

Les ateliers Cyberthé visent à favoriser l'échange de compétences et d'expériences entre les générations, autour des nouvelles technologies. Les jeunes, qui maîtrisent généralement bien la technologie, transmettent leurs connaissances théoriques et pratiques aux aînés. Inversement, les aînés amènent aux jeunes un certain nombre de savoirs tirés de leur expérience de vie.

Cette activité est organisée par Pro Senectute Arc-Jurassien, en collaboration avec le Semestre de motivation (SEMO).

Action de prévention ou de résolution de conflits

Afin de prévenir et de résoudre des conflits, différentes actions ponctuelles sont ainsi entreprises entre groupes sociaux sur le domaine public (places de sport, cours d'écoles, etc.).

Actions du Centre de Loisirs

Le Centre de Loisirs contribue à ce travail de médiation sociale, par le biais de divers projets, par son offre d'accueil et d'ateliers, ainsi que dans le cadre de son mandat « animation hors murs ».

3.5. Coordination de la politique de la jeunesse communale, cantonale et fédérale pour la Ville

Le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles, en particulier le futur délégué à la jeunesse, coordonnera l'application de la politique de la jeunesse pour la Ville et veillera à ce que le cadre soit respecté. Il sera la personne de contact de l'administration concernant les questions liées aux jeunes.

Cette coordination sera faite en collaboration avec l'attachée scolaire, qui est la personne de référence pour les questions liées à l'éducation et à la formation.

3.5.1. Coordination horizontale

La coordination horizontale vise à coordonner la politique de la jeunesse au niveau de la Ville, avec les différents services et structures (domaines sectoriels transversaux).

De nombreuses associations et institutions sont également concernées par la politique de la jeunesse. Il importe de tisser et de renforcer le lien avec les professionnels et les partenaires afin de constituer un véritable réseau permettant de conduire des actions concertées, complémentaires et efficaces.

Il s'agit également de développer et entretenir des relations avec les jeunes, qu'ils soient insérés dans des structures ou non.

3.5.2. Coordination verticale

La coordination verticale a pour objectif de coordonner la politique de la jeunesse de la Ville avec le Canton et la Confédération.

4. ANNEXE 4 : Actions et prestations des domaines sectoriels transversaux de politiques publiques

Les pages qui suivent décrivent les principales actions et prestations mises en œuvre dans la ville, destinées aux jeunes ou qui les touchent majoritairement. Ce document recense celles gérées par la Ville, le Canton, le Parlement des Jeunes, le Centre de Loisirs ou des entités soutenues par la Ville (mandat, subventions, prestations en nature). Des projets ponctuels peuvent également être conduits dans chacun des domaines, mais ils ne seront pas mentionnés.

4.1. Education – Formation

Ecole obligatoire région Neuchâtel (éorén)

Depuis la rentrée d'août 2012 et en conformité avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), le canton de Neuchâtel a réformé son système scolaire en régionalisant et en regroupant tous les degrés de l'école obligatoire par cercle scolaire. L'éorén est un des sept cercles scolaires du canton qui regroupe tous les degrés de la scolarité obligatoire des treize communes membres du Syndicat intercommunal.

Sur les cinq faisant partie de l'éorén, les élèves de la Ville sont scolarisés dans trois Centres scolaires (Côte, Terreaux, Mail) qui gèrent neuf collèges de niveau primaire et trois de niveau secondaire sur le sol de la Ville. Ce sont ainsi plus de 3'000 élèves de 4 à 16 ans qui poursuivent une scolarité obligatoire dans les collèges de la Ville. Si l'on prend uniquement le cycle 3, le nombre d'élèves est d'environ 1070.

L'école obligatoire, qui est organisée en trois cycles sur onze ans, englobe tous les enfants et jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans et la plupart des jeunes poursuivent leur parcours avec une formation post-obligatoire. Durant cette phase de vie et dans le cadre de ce système éducatif institutionnalisé, ils seront amenés à acquérir des compétences dans les cinq domaines disciplinaires définis par le Plan d'études romand (PER) : langues, mathématiques et sciences de la nature, sciences humaines et sociales, arts, corps et mouvement. La progression au travers de ces domaines disciplinaires est accompagnée par le développement de capacités transversales (collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice, démarche réflexive) et d'une formation générale comprenant différents aspects d'éducation et de transmission de valeurs (MITIC : Médias, Images,

Technologies de l'Information et de la Communication, santé et bien-être, choix et projets personnels, vivre ensemble et exercice de la démocratie, interdépendances sociales, économiques et environnementales).

Si l'école accomplit de cette manière sa mission éducative, qui complète celle de la famille, elle est aussi avant tout un important facteur d'intégration sociale. Forte d'un immense réseau de professionnels et de spécialistes qualifiés (service socio-éducatif, médiateurs, service médical des écoles, santé bucco-dentaire, etc.), elle permet d'aider les élèves de manière individuelle ou en groupe face à des difficultés scolaires ou autres. Le service médical des écoles et celui de santé bucco-dentaire sont directement rattachés à la Ville.

Finalement, dans le but de diversifier et d'enrichir les connaissances des élèves, l'école, par le biais des centres scolaires, propose des activités complémentaires facultatives (ACF) qui ont lieu en-dehors des horaires scolaires, met sur pied des chorales et des spectacles, organise des semaines thématiques (lecture, médias, etc.) et des camps de ski ou des camps verts. Ces derniers font l'objet de subventions pour les parents qui le demande, distribuées en fonction de leur revenu. Cette prestation est financée en partie par la Ville par le biais de l'éorén.

Devoirs surveillés, sport scolaire facultatif

Afin de renforcer encore les buts visés par l'école, la Direction de l'Education mandate l'éorén pour organiser des devoirs surveillés et du sport scolaire facultatif à l'intention des élèves de la 3^{ème} à la 7^{ème} HarmoS. Pour une somme symbolique, les parents peuvent inscrire leurs enfants une à trois fois par semaine aux devoirs surveillés et les faire profiter d'un endroit adéquat pour étudier, d'explications complémentaires afin de pouvoir travailler de manière autonome ainsi que d'encouragements et d'incitation à se prendre en charge.

Le sport scolaire facultatif permet aux élèves de s'ouvrir au sport et de compléter l'éducation physique obligatoire pour un prix modéré. Il leur offre également la possibilité de développer les valeurs de respect, d'esprit d'équipe et de fair-play, de promouvoir l'intégration des élèves, de découvrir de nouvelles disciplines ou d'approfondir leurs connaissances selon leur libre choix.

Collaborations

Entre le Canton, par l'intermédiaire du Service de l'éducation obligatoire (SEO), qui fournit le cadre pédagogique et l'Ecole obligatoire région Neuchâtel (éorén) qui assure le bon fonctionnement des cinq Centres qui le composent, la Direction de l'Education de la Ville joue un rôle essentiel de coordination et participe activement aux réflexions politiques et stratégiques concernant la scolarité obligatoire.

En siégeant dans les différents conseils, commissions, comités de pilotage ou conférences, en lien avec les élèves et les jeunes, la Direction de l'Education représente la politique de la Ville et promeut les intérêts des jeunes habitants de la commune.

Prestations des autres services de la Ville

Plusieurs services de la Ville développent des prestations pour les écoles. Le Centre de santé sexuelle anime, par exemple, des groupes d'information, de promotion de la santé et de prévention en collaboration avec le GIS (Groupe Information sexuelle et éducation à la Santé). Le Centre d'orthophonie fournit des prestations aux élèves qui en ont besoin. Le Service d'Incendie et de secours se rend dans les classes pour expliquer aux élèves comment évacuer en cas d'incendie. Le Service des Parcs et Promenades assiste les enseignants, fournit des semences, des plantons et du matériel dans le cadre d'ateliers de jardinage. Le Service de la Voirie met à disposition du matériel pour des projets, par exemple pour des actions de nettoyage des quartiers entreprises par les classes. Il soutient également l'association Cossedec pour la formation à la gestion des déchets. Le Service de la Médiation culturelle développe du matériel pédagogique pour les enfants et les enseignants autour des expositions et des collections des musées de la Ville et du Jardin botanique. Il accueille également les enseignants pour leur présenter les nouvelles expositions. De leur côté, les bibliothèques subventionnées par la Ville (BPUN et Bibliothèque Pestalozzi) accueillent régulièrement les classes.

Liens avec les lieux de formation post-obligatoire et les étudiants

Ville d'études, Neuchâtel accueille un grand nombre de jeunes en formation, que ce soit dans son Université, ses Hautes écoles, ses Lycées et son Centre de formation professionnelle. La présence de nombreux étudiants et apprentis constitue une chance et une richesse, gage de dynamisme et de fraîcheur intellectuelle. Les jeunes qui choisissent de venir se former à Neuchâtel deviennent en quelque sorte

des ambassadeurs de la ville. Il est ainsi important pour notre Conseil qu'ils s'établissent à Neuchâtel mais aussi qu'ils s'y plaisent. Cette jeunesse en formation constitue en effet un atout indéniable. Il est par conséquent important de maintenir des liens avec les différents lieux de formation post-obligatoire, avec leurs étudiants et de collaborer avec eux. Un des objectifs du programme politique 2014-2017 est ainsi de « consolider Neuchâtel comme ville d'étude et de formation » et prévoit comme action de « favoriser un tissu diversifié d'écoles et de formations professionnelles. »

Depuis 2015, la Direction de la Culture a ainsi instauré un lien régulier avec la Fédération des étudiants neuchâtelois (FEN)²⁸. Elle rencontrera désormais plusieurs fois par an une délégation d'étudiants afin de s'informer de leurs préoccupations, entendre leurs besoins, voire même les associer à certaines décisions. Notre Conseil pourra ainsi rester à l'écoute de la jeunesse estudiantine.

De son côté, la Direction de l'Education s'implique et collabore avec les nombreuses institutions du niveau post-obligatoire présentes sur le territoire communal (université, lycées Jean Piaget et Denis-de-Rougemont, CPLN, Haute école Arc, etc.). Elle siège au Conseil de l'Université, au Conseil cantonal de la formation professionnelle, à la Commission de la gestion de la Cité des étudiants et à la Commission cantonale des lycées. Elle organise également une rencontre bisannuelle entre les directeurs d'écoles de l'agglomération neuchâteloise (CPLN, Académie de Meuron, école Montessori, école catholique et école moderne, école supérieure de droguerie, lycée Denis-de-Rougemont, lycée Jean-Piaget, Junior College, centres du Mail, de la Côte et des Terreaux). Chaque séance est dédiée à une thématique transversale. Enfin, elle veille à répondre à l'objectif du programme politique 2014-2017 qui consiste à « promouvoir la transition entre la formation et le monde professionnel ».

Plusieurs services de la Ville collaborent également avec les institutions et associations d'étudiants du niveau post-obligatoire et leur confient des mandats. Ils allouent des subventions financières, mettent des locaux à

²⁸ La FEN regroupe tous les étudiants cotisant régulièrement inscrits à l'Université de Neuchâtel. Elle défend les intérêts des étudiants, veille au maintien de la qualité des études et à l'égalité des chances. En cas de problème, la FEN peut aider, orienter ou conseiller et servir d'intermédiaire avec les différents organes de l'Université (rectorat, décanat, administration, etc.). Pour ce faire, elle dispose d'un service social et d'un service juridique. La FEN s'occupe également de la gestion de la Cité Universitaire, du Foyer des Sablons et du Service du logement.

disposition et collaborent à des projets. C'est notamment le cas pour la Fondation de l'Académie de Meuron, la Fondation de l'Ecole supérieure de droguerie, l'Ecole de langues et de cultures étrangères, la Fondation Suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM), la HE-Arc.

Les musées et le Jardin botanique collaborent fréquemment avec les lieux de formation et les étudiants. C'est le cas par exemple lorsqu'ils réalisent des expositions avec des étudiants de Université, qu'ils accueillent des jeunes pour des stages ou pour effectuer leurs travaux de diplômes, qu'ils mettent à disposition des collections, des locaux et des ressources documentaires pour l'organisation de cours et de travaux pratiques. Plusieurs conventions existent. D'autre part, le Musée d'ethnographie et sa société des amis (SAMEN) soutiennent le ciné-club des étudiants de l'Institut d'ethnologie, qui présente chaque année un programme autour des thématiques développées dans les expositions, ainsi que le GREEN, Groupe des étudiants en ethnologie de Neuchâtel, qui organise des anthropocafés et participe aux réunions de son Comité.

Formation dans l'administration

La Ville de Neuchâtel contribue activement à la formation duale des jeunes en offrant de nombreuses places d'apprentissages (47 places en 2015) dans un très large éventail de métiers (17 métiers). Notre Conseil engage également des jeunes en difficulté et/ou porteur de handicap, afin de jouer son rôle "social".

D'autre part, une plateforme de stage est offerte dans différents domaines, par les services et musées de la Ville, pour les jeunes en formation : stages d'observation en fin de secondaire I, stages étant un pré-requis pour intégrer une haute école, stages dans le cadre du cursus universitaire. Des informations et des conseils sont également donnés aux étudiants qui réalisent leurs travaux de fin d'études.

Pour harmoniser les pratiques et optimiser la qualité du cursus de formation, la Ville a mis en place une politique de formation destinée aux apprentis et stagiaires maturité professionnelle commerciale (MPC). Cela englobe également la mesure du programme politique 2014-2017 qui prévoit de « suivre spécifiquement les jeunes à risque durant leur première année d'apprentissage. ». Dans ce cadre, 21 mesures seront déployées progressivement (4 mesures mises en œuvre depuis la rentrée d'août 2015), déclinées sur 3 axes : Service des Ressources humaines, formateurs et apprentis. Celles destinées aux jeunes sont : journée d'accueil, stages interservices, perfectionnement de la langue française, préparation aux examens de fin d'apprentissage, cours pour

rédiger le dossier de candidature et se préparer à l'entretien d'embauche, cycle annuel de conférence (2 demi-jours), séjour linguistique en Suisse allemande, formations certifiantes (par ex. langues), participation à des manifestations exceptionnelles (par ex. concours inter-professions), augmentation du salaire, octroi de 1 jour de congé pour étude et cérémonie de clôture.

Le Centre de Loisirs offre également des places d'apprentissage et de stages, monitorat des ateliers et monitorat dans le cadre de l'offre de l'accueil.

4.2. Intégration professionnelle

Emplois temporaires et sociaux dans l'administration

Le rôle social de l'administration se retrouve aux travers des questions de l'insertion et de la réinsertion professionnelle, en soutien aux personnes en situations difficiles. En engageant des apprentis, des personnes bénéficiant de mesures de réinsertion professionnelle, des stagiaires et des étudiants, la Ville démontre ainsi un fort engagement pour ce qui est de la formation et de l'accès à l'emploi.

Des emplois temporaires de différents types sont ainsi proposés dans plusieurs Services de l'administration. Des jobs pour étudiants sont régulièrement disponibles, par exemples à la Voirie. La Sécurité urbaine engage entre autres des Jeunes lors de gros évènements (Fêtes des Vendanges, Festi'neuch). La Voirie met également en place des travaux d'occupation pour de jeunes requérants d'asile. Neuchâtelroule favorise l'intégration socioprofessionnelle. De jeunes diplômés sont accueillis dans le cadre de leur placement ORP et BNF, ce qui leur permet d'acquérir une première expérience professionnelle et de commencer à constituer leur réseau. Différents cahiers des charges pour civilistes sont également disponibles.

Suite à des condamnations par le tribunal, des jeunes sont envoyés pour des travaux d'intérêts généraux, notamment au Service des Parcs et Promenades et à la Voirie.

Nous mentionnerons encore l'entretien des places de jeux qui est fait en collaboration avec la Fondation des Perce-neige, dont l'équipe « polyvert » est composée pour la plupart de jeunes adultes en situation de handicap.

Mesure d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Destinés à tous, mais touchant un grand nombre de jeunes, des entretiens individuels sont réalisés avec les bénéficiaires de l'aide sociale par le Service de l'Aide sociale et son secteur dédié aux mesures d'insertion professionnelle. Ces entrevues permettent d'établir un bilan des acquis professionnels et notamment d'évaluer l'adéquation entre le profil professionnel et le marché de l'emploi.

L'esprit de coopération développé avec de nombreux partenaires du canton a permis à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier de stages professionnels, qui pour certains ont conduit à un emploi salarié de durée déterminée ou indéterminée.

Des bénévoles présents plusieurs après-midis par semaine dispensent également des cours personnalisés de français, mathématiques ou comptabilité, à certains usagers.

Des places de stages sont proposées aux bénéficiaires de l'aide sociale et plusieurs formations courtes sont également prises en charge afin d'étayer l'éventail de compétences de certains usagers. Depuis fin 2014, l'Office cantonal de l'aide sociale a pu entrer en matière pour le financement de formations modulaires parfois onéreuses, sur proposition du Service de l'Aide sociale.

Des synergies existent avec les services communaux, cantonaux, les institutions paraétatiques, les programmes spécifiques d'insertion en entreprises et des partenaires privés.

Mod'Emploi : Semestre de motivation (SEMO)

Sur mandat du Département de l'économie et de l'action sociale, le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles assure l'organisation, à l'échelle cantonale, du Semestre de motivation (SEMO). Cette mesure, destinée à favoriser l'accès à la formation ou le retour à l'emploi des jeunes âgés de 15 à 25 ans, est entièrement financée par l'assurance-chômage. Le SEMO bénéficie de la certification de qualité EduQua depuis 2010. En 2015, 115 jeunes ont bénéficié de cette mesure.

Le SEMO propose un encadrement socioprofessionnel afin de définir et concrétiser un projet d'insertion durable, à l'aide de différents ateliers thématiques : menuiserie, métiers de la restauration, construction

métallique, informatique et « créativité ». La mesure propose des cours de français et de mathématiques, de techniques de recherche d'emploi ainsi qu'un atelier de compétences sociales.

Le SEMO organise également d'autres prestations pour les jeunes dans différents domaines :

- Participation à la semaine contre le racisme
- Organisation d'un projet de médiation culturelle en lien avec le Théâtre du Passage et des professionnels du domaine
- Projets ponctuels de médiation en lien avec les cours de soutien scolaire et des théâtres de la Ville (Pommier en 2015)
- Collaboration annuelle avec le NIFFF et FESTINEUCH (logistique)
- Projets en lien entre la BPUN et des homes de la Ville
- Inscription de jeunes à la BPUN
- Organisation d'un camp de ski, autogéré et auto-organisé par les jeunes de la mesure
- Présentation annuelle « BlueCross » sur l'alcool et « RoadCross » sur les dangers de la route.
- Liens avec le Drop'In.
- Collaboration avec l'association Rage de Vert qui produit des légumes Bio.
- Présentation annuelle de la Police sur les risques d'Internet, etc.

Job Service

Job Service est une fondation d'utilité publique qui a pour but d'accompagner des jeunes âgés de 15 à 30 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle, par le biais de leur Service de placement. Il a différents mandats de l'Office de l'assurance invalidité du canton de Neuchâtel (OAI), du Service de la cohésion multiculturelle (COSM) et du Service des migrations (SMIG). Une convention le lie également à l'Université de Neuchâtel. La Ville est membre du Conseil de Fondation.

La Ville soutient financièrement le « Village d'artisans ». Ce programme réunit dans un même lieu des petites entreprises, des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle et Job Service. Ce partenariat permet à des jeunes entre 15 et 30 ans qui souhaitent expérimenter le monde du travail, de faire des stages d'une semaine à plusieurs mois dans une entreprise avec un

accompagnement et un encadrement garantis. A l'intersection entre le monde économique et l'accompagnement social, le Village d'artisans est un lieu d'exploration des règles du monde du travail.

En 2014, quelque 50 jeunes de Neuchâtel et dans communes environnantes ont bénéficié d'un stage au sein du Village d'artisans. D'autre part, quelque 300 jeunes de Neuchâtel et environs sollicitent Job Service (le Service de placement) pour un besoin d'insertion professionnelle durable ou ponctuelle (jobs d'étudiants). Globalement, l'institution et ses partenaires arrivent à atteindre un taux de placement de plus de 70 %.

Journée « Futur en tous genres »

La journée "Futur en tous genres" s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons. Elle a pour objectif de faire découvrir de nombreux domaines professionnels et de nouveaux horizons. Les jeunes peuvent ainsi réfléchir au choix d'une carrière professionnelle et de perspective de vie sans a priori ou idée préconçue.

Durant une journée de novembre, des élèves de 9^e HarmoS accompagnent ainsi un proche sur son lieu de travail (les filles accompagnent un homme et les garçons une femme). Ce principe croisé permet à l'élève, dans la majorité des cas, de découvrir un métier dit « masculin » pour les filles et « féminin » pour les garçons étant donné que le choix de la profession ou du domaine d'études est toujours fortement marqué par l'appartenance sexuelle.

Cette journée nationale est soutenue financièrement par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et mise en œuvre dans le canton de Neuchâtel par l'Office de la Politique Familiale et de l'Egalité (OPFE).

Capacité des métiers

Capacité des métiers est une manifestation d'une semaine, organisée tous les deux ans dans le Canton de Neuchâtel. Destinée aux élèves de 10^e et 11^e HarmoS, elle a pour but d'aider les jeunes à choisir un métier et entrer dans la vie active. Les apprentis, formateurs, professionnels et entreprises présentent leur savoir sur des stands répartis en « Villages » de différents domaines : Vert, Santé & Social, Bâtiment & Construction, Gourmand, des Arts, Technique, Commerce & Gestion, Information - Cité des métiers. Des conférences et débats sont également organisés.

L'association Capa'cité est soutenue, entre autres, par la Confédération, le Canton et la Ville de Neuchâtel.

4.3. Intégration sociale et quartiers

Alter Connexion

Débuté en 2004, Alter Connexion est un programme visant à favoriser l'intégration des jeunes entre 15 et 30 ans, notamment issus de l'immigration, qui se trouvent en situation (ou en risque) de rupture sociale et professionnelle. Le dispositif joue un rôle de relais vers les institutions, offices, services, associations pouvant leur apporter de l'aide et auxquels ils ne se seraient pas spontanément adressés. Il s'appuie sur des "mentors". Ces derniers sont de jeunes adultes, insérés professionnellement et socialement, susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire pour les jeunes. Ces hommes et ces femmes sont actifs dans diverses communautés étrangères et dans les milieux du sport et de la culture. Leur mission s'articule autour de quatre axes: être à l'écoute, créer des liens, accompagner, orienter.

Ce programme est co-financé par le canton (Service de la cohésion multiculturelle) et la Ville de Neuchâtel. Depuis 2011, une coordination cantonale est assurée par une commission constituée de représentants des trois villes, du COSM, du Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN) et du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM) ainsi que de la fondation Job Service. Au niveau de la Ville, le personnel est rattaché au Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles.

Travail social de proximité et animation socioculturelle hors murs

Comme prévu dans la nouvelle politique de sécurité de la Ville (rapport 14-021), un dispositif de travailleurs sociaux de proximité (TSP), rattaché au Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles, est progressivement mis en place. Interlocuteurs d'une population en situation de vulnérabilité, de précarisation, d'isolement, d'exclusion ou présentant des risques (comportement ou consommation), les TSP s'adressent à toute la population mais donnent la priorité aux adolescents et jeunes adultes. Par leur travail d'orientation, de médiation et de conseils ciblés, ils se préoccupent des liens sociaux et de l'émancipation des personnes. Ils les aident et les accompagnent dans leur développement personnel, leur permettent de reprendre confiance en leurs capacités, de faciliter leur intégration sociale et professionnelle.

Ils créent des espaces de dialogue et d'échanges, construisent des passerelles entre individus, institutions et favorisent la résolution non-violente de conflits.

Dans le cadre de ce dispositif de TSP, un mandat d'animation socioculturelle hors murs a été confié, en septembre 2015, au Centre de Loisirs. L'équipe d'animation a pour mission d'aller à la rencontre des jeunes, dans leur environnement. L'objectif est de renforcer la cohésion sociale, de favoriser le « vivre ensemble », de proposer de l'information et de l'aide face à leurs préoccupations, de repérer d'éventuelles situations conflictuelles ou de vulnérabilité et de les soutenir dans leurs projets. Ces animations se déroulent régulièrement, en particulier les mercredis et samedis après-midis, sur les lieux où se rencontrent les jeunes, tels que places de sport de quartier, rives, préaux d'écoles, etc.

D'autre part, il existe un « Groupe de coordination des places de sports de quartiers », piloté par le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles. Des passages réguliers du Centre de Loisirs sont prévus pendant la belle saison, dans le but de favoriser le dialogue social et la prévention. Au travers du groupe de coordination, ses observations sont transmises aux acteurs clés communaux intervenant sur ces places.

Ces prestations répondent à la volonté d'« assurer l'intégration sociale et interculturelle des personnes de tout âge » du programme politique 2014-2017, notamment à la mesure qui prévoit de « se doter, dans les structures existantes, de personnel itinérant en animation socioculturelle intervenant prioritairement au sein d'infrastructures publiques, telles que bâtiments scolaires et préaux, places de sports de quartiers, lieux dédiés au sport ou à l'animation. ».

« NEUCHÂTOI »

Le label NEUCHÂTOI a été créé en 2006 par la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE, actuelle Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle CICM) et le Service de la cohésion multiculturelle (COSM). Son objectif était de lancer une opération interculturelle inédite de grande envergure sur le thème de l'identité neuchâteloise. Une deuxième action "Spécial Jeunes" a été menée en 2009. En 2013, le concept consistait à proposer à la population des événements interculturels déclinés sous des formes multiples (sociales, culturelles ou sportives). L'édition 2016 est en cours d'élaboration et a pour thème « laïcité et pluralisme religieux : quel regard ».

Des collaborations existent avec le Parlement des Jeunes et les réseaux scolaires pour développer des projets pour et avec les jeunes.

Exposition « Moi, raciste !? »

L'exposition "Moi, raciste !?" présente des planches de la BD du même nom, éditée en 1998 par la Commission européenne. Elle est accompagnée d'un parcours didactique sur des thèmes tels que l'identité, l'appartenance et leur nature multiple chez l'être humain ; les préjugés et stéréotypes ; les phénomènes de la discrimination et du racisme et leurs manifestations ici et ailleurs; les outils légaux pour lutter contre le racisme en Suisse et les droits humains dans notre société (principes d'égalité et de non-discrimination).

Elle circule dans différents lieux fréquentés par les jeunes comme le Centre de Loisirs.

4.4. Action sociale

Aides financières

Différentes aides financières sont fournies aux jeunes par la Ville :

Octroi d'une aide financière pouvant atteindre CHF 300.- par an et par mineur au bénéfice de l'aide sociale, en vue de favoriser leur accès au sport et à la culture (Directive ODAS No4/2010: Activités sportives et culturelles des enfants mineurs)

Octroi d'une aide financière pouvant atteindre CHF 600.- par an et par mineur au bénéfice de l'aide sociale, afin de leur permettre de participer à des camps de ski, camps privés et voyages de fin d'études (Directive ODAS No3/2010: Prise en charge des frais de camps).

En plus de la prise en charge de la participation aux frais de pension, octroi d'une aide de CHF 80.- par mois et par enfant pour les vêtements, d'un forfait divers fluctuant entre CHF 20.- et 60.- par mois en fonction de l'âge et de l'argent de poche variant entre CHF 0.- et 110.- par mois (Directive ODAS No2/2011: Aide matérielle lors d'un séjour dans des institutions pour enfants et adolescents)

Selon une répartition avec le Canton, des bourses d'étude sont également attribuées.

Conformément à la loi cantonale sur les registres et du Contrôle des habitants, les attestations du Contrôle des habitants sont gratuites pour les mineurs.

Projet d'insertion pour les jeunes adultes (PIJDA)

A l'initiative de la Ville de Neuchâtel et avec l'appui financier du Canton, le Service de l'Aide sociale a mis en œuvre en septembre 2015 un projet pilote nommé PIJAD (projet d'insertion pour les jeunes adultes) qui se déroule sur une année. Il vise à renforcer l'autonomie de jeunes âgés de 18 à 35 ans. Dans cette phase pilote, des assistants sociaux consacrent du temps pour offrir un suivi social intensif à trente jeunes bénéficiaires de l'aide sociale et pour mettre en œuvre des séances collectives portant sur divers thèmes, tels que l'insertion, la gestion de l'assurance-maladie ou les déclarations d'impôt.

4.5. Santé

Les jeunes sont accompagnés et suivis dans leur santé tout au long de leur scolarité obligatoire.

Centre de santé sexuelle

Le Centre de santé sexuelle est ouvert à toute la population, mais 72% des personnes qui le sollicitent ont moins de 25 ans. Plus de 60% d'entre elles provenant d'autres communes, l'Etat se charge d'environ la moitié du budget.

Le Centre propose de l'éducation sexuelle, des consultations gratuites et confidentielles, un accès à la contraception d'urgence, des tests de grossesse, un accès aux soins, une prévention de la grossesse imprévue, un accompagnement lors d'interruption de grossesse et de prévention contre les infections sexuellement transmissibles.

Il participe au groupe de travail cantonal « mariage forcé » qui s'occupe de la protection et de l'aide aux victimes, de prévention et de la formation des professionnels. Il est également actif dans le groupe de travail « mutilations génitales féminines » qui traite de la prévention des risques pour les filles qui naissent et grandissent dans le Canton.

En collaboration avec le GIS (Groupe Information sexuelle et éducation à la Santé), le Centre participe à l'animation de groupes d'élèves dans le cadre des Journées santé ou suite à des demandes spécifiques d'enseignants ou d'éducateurs, à la diffusion d'information et à la

promotion-prévention de la santé dans les écoles, mais également les lycées, le CERAS (Centre régional d'apprentissage spécialisés), etc.

Il répond huit mois par année aux questions des internautes neuchâtelois sur ciao.ch (le reste étant assuré pas La Chaux-de-Fonds).

Enfin, il collabore avec le Râteau pour assurer une « permanence sexualité » sur place, plusieurs fois par année.

Centre d'orthophonie

Selon l'arrêté du conseil d'Etat concernant l'orthophonie du 2 février 2005, le Centre d'orthophonie s'occupe du traitement des troubles du langage oral et écrit, de la dyscalculie, des troubles de la voix, de l'audition et du bégaiement pour les jeunes de 0 à 20 ans.

Lié à l'Etat par une convention tarifaire, les traitements sont payés en grande majorité par l'Office cantonal de l'enseignement spécialisé. Les autres le sont par les parents et leur commune de domicile. Le Centre est également accessible aux jeunes des communes de Boudry, Cornaux, Gorgier/Chez-le-Bart, Milvignes, Montalchez, Peseux, St-Aubin/Sauges et Vaumarcus.

Prévention de l'alcool

La Ville a mis sur pied un groupe de travail, nommé « Bémol à l'alcool », avec différentes entités internes et externes à la Ville, notamment le Centre de Loisirs. Dans ce cadre, des achats-tests d'alcool par des jeunes ont été mis en place depuis 2012. Ils sont accompagnés de cours de prévention organisés par la Fondation Neuchâtel Addiction (FNA) et de contrôles renforcés opérés par Police neuchâteloise.

Commissions du PJNE

La Commission « Prévention jeunesse » du Parlement des Jeunes existe depuis plusieurs années. Elle organise différentes actions liées à la prévention de la santé et du bien-être des jeunes. Elle a par exemple organisé des tables rondes avec des lycéens sur le thème du suicide, en lien avec l'exposition intitulée « C'est pas la mort ! » qui a eu lieu au Musée d'Ethnographie en 2015.

Il existe également une Commission « sexualité » qui a pour but de faire la prévention des différentes infections et maladies sexuellement transmissibles ainsi que sensibiliser les jeunes aux questions liées à ce thème. Elle a par exemple lancé un préservatif « le PJNE va au fond des choses » qui a été distribués dans divers évènements de la région.

Mandat au Centre de Loisirs

Dans le mandat actuel de la Ville au Centre de Loisirs, une partie de sa mission est consacrée à la promotion d'activités saines et valorisantes visant des objectifs de promotion de la santé.

Acteurs privés et collaborations

Le domaine de la santé est très vaste et une multitude d'acteurs privés développent des actions et des prestations pour les jeunes, parfois subventionnées par l'Etat ou la Confédération. La Ville n'a pas toujours de liens avec eux ou ponctuellement pour différents projets. Il s'agit par exemple du « Râteau » (antenne de prévention du Drop-In) qui propose un espace d'accueil pour les jeunes, de « Vivre sans fumer » qui est active dans la prévention du tabagisme et développe des projets spécifiques pour les jeunes, de « Stop suicide » qui s'engage pour la prévention du suicide des jeunes dans la région romande, notamment dans le cadre de la journée mondiale de prévention du suicide du 10 septembre, de l'association anorexie-boulimie qui s'occupe des troubles alimentaires, l'association Happy gays qui encadre et soutient les jeunes homosexuels lors de leur coming out, etc.

4.6. Sports, loisirs, activités extra-scolaires

Prix d'entrée avantageux

Dans l'idée de faciliter l'accès des jeunes au sport, des tarifs préférentiels sont proposés sur les entrées des piscines du Nid-du-Crô. L'entrée est ainsi à moitié prix pour les jeunes de moins de 16 ans, les étudiants et les apprentis.

Infrastructures gratuites pour le tissu associatif sportif

La Ville a décidé de ne pas facturer les infrastructures sportives lui appartenant lorsqu'elles sont utilisées par les mouvements juniors, lors de leurs entraînements et des compétitions.

Places de sport de quartier

En plus des cours d'école, la Ville met à disposition dix-huit places de sport de quartier avec des équipements variés. Ouvertes à tous, elles attirent prioritairement les jeunes qui peuvent ainsi avoir des activités gratuites à l'extérieur.

Ci-dessous la liste des places et leurs équipements :

Lieu	Equipements/Affectations
Acacias	Agorespace (football, basketball, handball), pétanque
Boine	Basketball, UrbaFit (10 appareils de musculation)
Champ-Monsieur	Course à pied, VTT, nordic walking
Chanet	Football, basketball, volleyball, piste finlandaise
Charmettes	Football, basketball, handball
Champréveyres	Football, basketball, pétanque
Coudre	Agorespace (football, basketball, handball), tennis de table
Gor de Vauseyon	Mur d'escalade
Jeunes-Rives	Beachvolley, pétanque
Mail	Beachsoccer, basketball, volleyball, pétanque, athlétisme
Maujobia	Football, basketball
Nid-du-Crô	Skatepark
Orée	Football, basketball
Pierre-à-Bot	Football, volleyball, tennis de table
Puits-Godet	Rink-hockey, basketball, volleyball, tennis de table, piste finlandaise
Quai Robert-Comtesse	Football, basketball, handball, athlétisme
Serrières	Agorespace (football, basketball, handball)
Valangines	Football, handball, tennis de table

Camps multisports

Répondant à la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique du 17 juin 2011, des camps multisports sont organisés neuf semaines par an par le Service des Sports, en partenariat avec des associations privées. Ces camps s'adressent aux enfants et adolescents de 4 à 16 ans. Leur objectif est de proposer des activités aux élèves en âge de scolarité obligatoire, durant les vacances, par la pratique de sports à la fois ludiques et diversifiés.

En marge de l'encouragement au mouvement, ces camps favorisent l'intégration sociale par la rencontre et l'échange entre des enfants et des adolescents d'origine, d'âge et de domiciliation différents.

Skatepark

A l'initiative de la Commission Culture, Sports et Loisirs de la Communauté Urbaine du Littoral (COMUL), un skatepark a été construit à proximité de l'anneau d'athlétisme de Colombier sur un terrain mis gracieusement à disposition par l'Etat. Inaugurée le 21 septembre 2013, cette infrastructure en plein air de 795 m² est gérée par l'Association Skatepark du Littoral Neuchâtelois (ASLN) qui comprend les communes fondatrices (Aubernier, Bevaix, Bôle, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux et St. Blaise) et l'Association des utilisateurs du Skatepark (AUSLN). Le Parlement des Jeunes y est aussi représenté.

Programme Cool and Clean

« Cool and clean » est un programme national de prévention dans le domaine du sport qui milite en faveur d'un sport sain et loyal. Swiss Olympic est en charge de la direction opérationnelle de ce programme qui s'adresse aux clubs sportifs, aux cadres des fédérations sportives, ainsi qu'aux écoles avec le label Swiss Olympic.

Son programme se compose de six engagements. La partie « cool » porte sur le fait d'« atteindre ses objectifs », « accéder à l'élite » et sur le fair-play, tandis que « clean » se rapporte au dopage, au renoncement au tabac et au cannabis ainsi qu'à la consommation modérée d'alcool pour les jeunes de plus de 16 ans ou l'abstinence pour les jeunes de moins de 16 ans. Le programme « cool and clean » fait l'objet d'une observation et d'une évaluation par des spécialistes.

Dans ce cadre, le Service des Sports de la Ville a organisé une campagne générale d'affichage destinée à tous, mais qui touche majoritairement les jeunes.

Passeport vacances

Le Passeport vacances est destiné aux enfants de 8 à 15 ans, domiciliés dans les districts de Neuchâtel, Boudry, Val-de-Ruz et Val-de-Travers. Ses buts sont de faire découvrir des activités inconnues, de permettre de tisser de nouveaux liens sociaux, d'apprendre aux enfants à connaître leur région ainsi que de favoriser leur autonomie. Il propose ainsi plus de 200 activités et des bons dans des domaines aussi variés que les sports, les jeux, les spectacles, les visites, les excursions, les activités créatrices, la découverte de la nature, la vie professionnelle, etc. Concrètement, les enfants inscrivent plusieurs choix par jour et un programme informatique leur attribue de six à huit activités sur deux semaines à choisir pendant les vacances scolaires d'été.

Le Passeport vacances est géré par une association. La Ville fournit une contribution annuelle et participe à la promotion. Plusieurs services organisent également des activités (Médiation culturelle, Parcs et promenades).

Snow'Neuch

Issue d'une initiative du Parlement des Jeunes en 2002, Snow'Neuch est une association composée uniquement de jeunes. Son objectif est d'offrir la possibilité de pratiquer des sports d'hiver à un prix accessible. Elle organise ainsi une fois par année un week-end de ski à prix réduit, ouvert aux jeunes du canton âgés de 16 à 25 ans.

Commissions du PJNE

Une Commission « Sport » développe différentes activités.

La Commission spéciale « PJ Games » organisera l'édition 2016 du week-end annuel interparlementaire.

Une Commission « Jeux de société », créée en 2015, organise des après-midis dédiés aux jeux de société entre les membres du PJNE, de manière à tisser des liens entre eux.

Camps de vacances à la Rouvraie

Située à Bellevue-sur-Bevaix, la Rouvraie est une association, dans laquelle siège la Ville. Cette dernière est copropriétaire des bâtiments et subventionne les camps de vacances qui y sont organisés pour les jeunes de 6 à 12 ans.

Un des objectifs de l'association est en effet de permettre aux familles d'offrir à leurs enfants de belles vacances dans un lieu en pleine nature.

Programme « Jeunesse et sport »

Répondant à loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique du 17 juin 2011, le programme « Jeunesse et sport » (J+S) est un programme de la Confédération, mis en œuvre à Neuchâtel par le Service cantonal des sports.

Neuchâtel concentre son activité sur trois axes principaux : la formation des cadres, l'administration des offres J+S annoncées par les clubs/associations ou écoles, l'organisation de camps de sport pour les jeunes (camps de sports J+S BEJUNE). Proposés durant les vacances scolaires à des prix attractifs, ces derniers sont ouverts en priorité aux jeunes âgés de 10 à 20 ans et domiciliés dans les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. Le programme comprend des activités sportives ludiques et variées : basketball, canoë-kayak, équitation, escalade, football, polysport, ski, snowboard et volleyball.

Scouts

L'association du scoutisme neuchâtelois compte 17 groupes et environ 650 membres, dont 3 basés sur le territoire de la ville. Le Mouvement Scout offre aux jeunes un programme attrayant et poursuit, dans le cadre de ses activités, des buts pédagogiques. Les expériences diverses aident à promouvoir le développement global des jeunes. Elles leur permettent d'acquérir, en dehors de l'école et de la maison, des compétences qui les aident à s'engager activement au sein de la société et à créer leur avenir de manière responsable.

La Ville soutient les Scouts et leur met à disposition des terrains, à des tarifs symboliques, sur lequel ils bâtissent des constructions en bois. Le « Comité du foyer des éclaireuses » profite ainsi d'un terrain aux Cadolles et le groupe des « Bouquetins » de 250 m² à la plaine du Mail. Le groupe des « Flambeaux de l'Évangile » de Neuchâtel est au bénéfice d'un droit de superficie dans un bâtiment situé à Pierre-à-Bot.

4.7. Culture

Subventions de manifestations et spectacles

Avec son Université, ses hautes écoles, ses lycées et son centre de formation professionnel, Neuchâtel attire une forte population de jeunes pour qui il s'agit de développer une offre culturelle spécifique. C'est pour cette raison qu'une part importante des subventions culturelles communales est consacrée au soutien de manifestations et d'événements bon marché, voire souvent gratuits, destinés à la jeunesse.

Parmi les événements activement soutenus par la Ville, susceptibles de satisfaire les intérêts de cette population, figurent notamment :

- Festi'neuch, festival des musiques actuelles et afters à la Case
- Festival du film fantastique (NIFFF) et son open air gratuit sur les Jeunes-Rives
- Fête du cinéma (avec ses entrées à prix réduits)
- Fête de la musique (entièrement gratuite)
- Superette, festival des musiques électroniques
- Festival de Courgemétrage (entièrement gratuit)
- Soirées dansantes organisées aux patinoires et sur la place du Port par la Sarl Terrible Style (soutien sous forme de prestations gratuites)
- Soirées organisées par l'Association Coton Music (soirées festives gratuites en plein air avec Dj's, grillades et musique)
- Silent Party de l'Avent (gratuite)
- Concerts et Black Discos à la Case à Chocs organisés par des tiers

Bien qu'elles touchent une tranche d'âge avant celle considérée par la politique de la jeunesse (moins de 12 ans), nous soulignons que différentes institutions, soutenues par la Ville, proposent des spectacles pour les enfants (programmation jeune public au Théâtre du Passage, saison de théâtre par le Centre culturel neuchâtelois, etc.).

Commissions du PJNE

Selon ses priorités, le Parlement des Jeunes constitue diverses Commissions liées à la culture, qui durent plus ou moins longtemps.

Il a par exemple constitué une Commission « Soutien à la culture » qui développe des actions pour favoriser l'accès à la culture, notamment en négociant des tarifs d'entrée préférentiels pour les jeunes.

D'autres commissions se sont par exemple consacrées à la réalisation d'un film pour le festival Courgemétrage ou à la construction d'un char du PJNE pour le défilé de la Fête des Vendanges.

Prix d'entrée avantageux

Toujours dans l'idée de faciliter l'accès des jeunes à la culture, des tarifs préférentiels sont proposés sur les entrées des musées de la Ville (Musée d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie, Muséum d'histoire naturelle). L'entrée est ainsi gratuite pour les moins de 16 ans et à moitié prix pour les étudiants et les apprentis. Le mercredi, dont l'après-midi est congé pour les jeunes en scolarité obligatoire, est également gratuit pour tous.

De son côté, le Théâtre du Passage, géré par le Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN), dont la Ville est un membre important, propose un « pass jeune ». Il s'agit d'une carte à CHF 50.- qui permet aux jeunes de moins de 25 ans d'assister à n'importe quel spectacle de la saison pour CHF 10.-.

Au moment de la suppression de la taxe sur les spectacles, la Ville a également négocié avec l'exploitant des salles de cinéma de Neuchâtel un tarif préférentiel pour les moins de 25 ans. Ils épargnent ainsi deux francs par billet.

Médiation culturelle, visites guidées, animations, cours et ateliers

Afin de développer et favoriser l'accès aux musées de la Ville (Musée d'ethnographie, Musée d'art et d'histoire, Muséum d'histoire naturelle) et au Jardin botanique, le Service de la Médiation culturelle organise différents ateliers pour les jeunes et développe du matériel pédagogique autour des expositions temporaires. Il prévoit des animations pour les enfants lors d'événements (Nuit des musées, Journée internationale des musées, Fêtes de printemps et d'automne au Jardin Botanique, brunchs dominicaux au Musée d'ethnographie, etc.) et met en place un programme d'animations "jeune public" le dimanche matin en hiver

(contes et projections de films en partenariat avec la Lanterne magique). Il organise des balades culturelles en ville pour mettre en valeur le patrimoine bâti auprès des enfants.

De son côté, le Muséum d'histoire naturelle organise des actions pendant les vacances scolaires (élevage de poussins, etc.).

Le Musée d'art et d'histoire a accueilli le Parlement des Jeunes dans le cadre d'expositions sur des sujets de société et organise des visites commentées.

Différentes aides ponctuelles sont également allouées, de cas en cas, pour des activités ciblées jeunes, notamment à :

- L'atelier Théâtre SMK : cours de théâtre pour les jeunes
- L'association Clefs d'art : ateliers de graphes dans l'espace public

Case à Chocs

La Case à Chocs est un important lieu culturel de Neuchâtel. Depuis le 1er janvier 2014, le personnel est engagé par la Ville. De plus, une convention de partenariat régit les relations entre la Ville, représentée par la Direction de la Culture, et l'Association de coordination de la Case à Chocs (ACDC).

Ouverte à toute la population, la Case à Chocs touche en particulier les jeunes. Elle permet de leur offrir un espace culturel, de loisirs, d'échanges et de découvertes.

Soutien aux jeunes talents et jeunes musiciens

La Ville mise beaucoup sur la culture « jeune » produite par des acteurs culturels émergents, dans des lieux prisés de la jeunesse comme la Case à Chocs. Le partenariat de la Ville avec l'Association de coordination de la Case à Chocs (ACDC) inclut ainsi un soutien financier spécifique à la promotion des groupes régionaux, ce qui permet de favoriser la programmation de jeunes artistes de la scène romande.

Les musées soutiennent également la relève artistique en initiant des collaborations avec des artistes régionaux lors d'événements ou pour les expositions.

Plusieurs subventions sont prévues pour soutenir les jeunes talents et artistes, notamment pour :

- L'enregistrement de CD par des groupes émergents dans le domaine des musiques actuelles
- La formation de jeunes musiciens par les membres de l'Union des musiques de la Ville de Neuchâtel
- Des passages sur scène offerts à des groupes émergents lors de la Fête de la musique (subventionnée par la Ville)
- Le Showband des Armourins (formation de jeunes musiciens)
- Le concours de création de jeux vidéo
- Les éliminatoires neuchâteloises du concours suisse de musique pour la jeunesse
- Le concours de jeunes solistes de l'Association des musiques neuchâteloises
- Le projet « Iceberg » (échanges transfrontaliers de jeunes groupes de musique, avec résidences et concerts), organisé par la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA)
- Les entraînements de la Ligue d'improvisation

De son côté, le Centre de Loisirs a mis en place le concept « Dimension 13'17 » et en particulier sa partie « Dimension Jeunes Talents », qui propose un soutien aux jeunes musiciens de la région. Des ateliers de théâtre, des ateliers de danse et de musique, de la promotion culturelle dans le cadre de divers projets, l'organisation de spectacles, la participation à des événements culturels (Fête de la Musique, Festi'neuch, etc.) sont également développés.

Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN)

La Bibliothèque publique et universitaire est une institution, dont fait partie la Ville, financée par cette dernière et le Canton. Elle a des vocations culturelles (information), formatrices (éducation), sociales (intégration), scientifiques (recherche) et patrimoniales (conservation). Dans le cadre de ses missions, elle couvre les besoins de la population en matière de ressources documentaires à partir de 14 ans.

Les prestations destinées plus spécifiquement au jeune public (adolescents) se répartissent en deux grands groupes :

Cadre scolaire :

- Visites commentées des locaux et présentation des ressources disponibles à l'attention des classes.
- Animations (par ex : projet 1,2,3 Album visant à promouvoir le plaisir de la lecture à travers l'échange intergénérationnel : une classe et un groupe de seniors résidant en maison de retraite choisissent des livres puis partagent leurs impressions de lecture ; émission radiophonique Sauf le lundi).
- Participation à des projets intégrés au programme scolaire (ex : Travaux pratiques du lycée J. Piaget).
- Visites commentées de l'Espace Rousseau (lycées, Université).
- Ateliers et présentations thématiques de documents (lycées, Université).

Cadre extra-scolaire :

- Section documentaire spécifiquement dédiée au public adolescent (romans, BD, DVD).
- Expositions thématiques ciblées.
- Participation à des actions en lien avec les activités culturelles proposées à Neuchâtel (ex : chasse aux œufs de Festi'neuch).

Bibliothèque-Ludothèque Pestalozzi

La bibliothèque-ludothèque Pestalozzi est une institution dont le statut est mixte. D'une part, elle est pilotée par une association à but non lucratif, qui gère l'ensemble du fonds de l'institution et le mobilier. D'autre part, elle est soutenue par la Ville de Neuchâtel, qui met à sa disposition le personnel et les locaux.

Elle a pour mission de mettre à disposition des enfants et des adolescents, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, du matériel didactique et récréatif. Elle a ainsi un rôle important à jouer dans l'éducation de la jeunesse en leur facilitant l'accès à l'information et aux documents. Elle participe également à l'intérêt des plus jeunes pour la lecture et les jeux de société et entre dans le cadre de l'action menée de longue date par la Ville en matière de lutte contre l'illettrisme et, d'une façon générale, de soutien au développement de la jeunesse.

4.8. Mobilité, transports

AboAdo

L'AboAdo a été lancé en juin 2015. Il propose une subvention lors de l'achat d'un abonnement junior Onde Verte ou d'un abonnement général, qui correspond à la moitié du prix de ce premier (CHF 238,50). Financée par la Ville, cette subvention est destinée aux jeunes à partir de la 7e HarmoS jusqu'au 20^e anniversaire. Après une année, le bilan est très positif. Le nombre d'abonnements Onde Verte annuel chez les jeunes a en effet augmenté de 68%.

Cette action phare du programme politique 2014-2017 répond à la volonté de promouvoir les déplacements des jeunes en mobilité durable (à pied, à vélo, en transports publics). Les projets de mobilité sont en effet primordiaux pour notre Ville et notre région. Les jeunes sont les utilisateurs d'aujourd'hui et de demain, il est donc important de développer et promouvoir l'accès aux transports publics pour leurs activités de tous les jours : études, travail et loisirs.

Noctambus et NoctanRUN

Ces deux prestations proposent des transports publics pour ramener ses usagers durant les fins de soirées du week-end.

Créé en 1993, le Noctambus est devenu une association soutenue par le Parlement des Jeunes en 1999. Plusieurs lignes desservent des communes du canton (littoral ouest, littoral est, Entre-deux-lacs, Val-de-Ruz et Val-de-Travers). La Ville est représentée au Comité de l'association et donne une subvention au Noctambus qui couvre le déficit de fonctionnement.

Le NoctanRUN a été lancé en août 2011 en réponse à une triple motion déposée en parallèle dans les trois villes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel. Cette ligne nocturne les relie l'une à l'autre. Le financement est partagé entre l'Etat et les trois villes.

Une analyse sera conduite pour examiner dans quelle mesure l'organisation de ces deux dispositifs pourrait être unifiée.

En collaboration avec la CDC-transports, un plan du réseau cantonal des liaisons nocturnes a été établi ainsi qu'un dépliant réunissant l'ensemble des prestations et horaires.

NeuchâtelRoule

NeuchâtelRoule est une action du programme Agenda21 de la Ville qui propose des vélos en libre service, pour la somme de CHF 60.- par année, à l'échelon de la COMUL. Les étudiants paient moitié prix. En outre, les abonnés bénéficient de tarifs réduits dans les musées de la Ville de Neuchâtel et le demi-tarif sur les bateaux de la société de navigation.

4.9. Environnement, développement durable, énergie

Les actions et prestations développées dans ces domaines de politique publique sont destinées à l'ensemble de la population. Des projets spécifiques sont toutefois développés en collaboration avec le Parlement des Jeunes. Ce fut par exemple le cas dans le cadre du programme d'échange organisé par la Ville de Besançon avec l'association de jeunes « Frankas », qui a rejoint les travaux menés entre les Bisontins et la Ville de Neuchâtel, dans le cadre d'un programme de coopération commun auprès du camp de réfugiés d'Aqabat Jabr en Cisjordanie. Un voyage sur place a permis de rencontrer les jeunes du camp et d'élaborer une exposition sur l'eau.

De son côté, le PJNE a constitué une Commission Ecologie qui développe des projets selon le résultat de ses votes.

Quelques actions de sensibilisation et d'ouverture à l'environnement sont également organisées :

Chaque année, un mercredi après-midi de juin, des ateliers sont organisés au jardin anglais par le Service des Parcs et promenades. Il est destiné aux jeunes de 4 à 14 ans.

Le Service de la Médiation culturelle organise également des activités et des animations spécifiques au Jardin botanique, pour les jeunes de 11 à 16 ans.

4.10. Urbanisme, aménagement

Ces domaines de politique publique touchent des aspects très généraux de planification urbaine ou de gestion de procédures administratives. Les projets qu'ils développent sont destinés à toute la population.

Toutefois, lors de la réalisation d'aménagement ou réaménagement d'espaces publics, les besoins de la jeunesse sont pris en compte

(places de jeux, espaces de détente, etc.). C'est par exemple le cas pour l'aménagement du Jardin Russ à Serrières, dont découlera également une collaboration avec l'école de Serrières (aspects didactiques).

Lors de projets d'envergure avec un processus participatif, l'implication des jeunes est également prévue, notamment par le biais du Parlement des Jeunes. C'est le cas par exemple pour le projet de réaménagement des Jeunes-Rives (Ring) ou le projet Centre et gare.

4.11. Logement, hébergement

Un des objectifs du programme politique 2014-2017 est de « réaliser ou favoriser la création de logements d'utilité publique destinés aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en formation ». Une mesure prévoit ainsi de « créer 150 nouveaux logements d'utilité publique destinés aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en formation. », ce qui est le cas pour le projet « Ensemble Gouttes d'Or ». Et une autre de « soutenir financièrement, à l'aide du fonds pour la création de logements d'utilité publique (LUP), les maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui destinent leurs logements aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en formation. »

D'autre part, une subvention est allouée à la Fondation Cité ALFEN. Cette société anonyme à but non lucratif, fondée par la Fédération des Etudiants Neuchâtelois, a pour objectif de fournir aux étudiants des logements le moins cher possible et aux meilleures conditions. Elle gère notamment la Cité des étudiants, le foyer des Sablons, la maison de la Favarge, la Tour des Cadolles ou les chambres d'une maison à la Neuveville.

Le Service des Bâtiments et du logement fait également partie du Conseil de Fondation du foyer des étudiants.

4.12. Sécurité, protection

La protection est avant tout de la compétence du Canton, par le biais de l'Office cantonal de la protection de l'enfance²⁹. La Ville ne prévoit par conséquent pas de mesures spécifiques de grande ampleur dans ce domaine.

²⁹ Cf. annexe 2, chapitre 2.3, p. 55

Sécurité urbaine

Suite à l'introduction de la loi sur la police de 2007 et au transfert des équipes à Police neuchâteloise (PONE) en janvier 2015, la Ville a revu sa politique de sécurité et l'a présentée à votre Autorité dans le cadre du rapport 14-021. De manière générale, l'objectif est de consolider la confiance et le sentiment de sécurité au centre-ville et dans les quartiers ainsi que de prévenir les incivilités.

Les prestations sont destinées à la population dans son ensemble, mais certaines touchent davantage les jeunes :

Agents de quartier

L'entité de proximité est présente dans toute la ville, répartie en 11 secteurs, ainsi qu'à Corcelles-Cormondrèche. Les agents des secteurs ont pour mission d'entretenir quotidiennement des relations de proximité avec les habitants des quartiers. Ils sont notamment présents aux abords des collèges.

Agents médiateurs

Nouveau dispositif depuis octobre 2015, les agents médiateurs ont des compétences spécifiques qui ne doivent pas être confondues avec les missions de la police. Leur rôle se distancie nettement de cette dernière et d'une quelconque répression. Leur mode d'action est un accompagnement des noctambules ou autre population « marginale », avec une réflexion constructive à la recherche de solutions. Le but est de faciliter le lien social entre toutes les parties (noctambules, résidants zone piétonne ou autres). Ils ne sont pas des travailleurs sociaux non plus et passent le relais aux structures adéquates si nécessaire. Les médiateurs urbains sont les « détecteurs sociaux » de notre société.

4.13. Communication, médias

Sensibilisation aux médias et réseaux sociaux

Le programme politique 2014-2017 prévoit de « sensibiliser le public et former les jeunes au décodage de l'information écrite et visuelle ainsi qu'au fonctionnement et aux enjeux des réseaux ». Cela se fait dans le cadre scolaire et le programme cantonal « risques liés aux médias sociaux », notamment par le biais de la semaine des médias. Tous les élèves et la majorité des parents sont ainsi touchés.

Une action annuelle de formation aux médias est également mise sur pied par le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles en collaboration avec « Neuch'Vox » et des spécialistes des médias radiophonique et télévisuel.

Neuch'Vox

« Neuch'Vox », association créée par le Parlement des Jeunes en 2011, est une webradio pour les jeunes qui a pour buts de faire découvrir la radio, apprendre et permettre aux jeunes de s'exprimer et promouvoir les artistes locaux en les diffusant et les interviewant. Ses deux principales émissions sont « Ultrason », qui vise la découverte des jeunes musiciens de Suisse romande et « Nobody Cares », qui se consacre au cinéma, à la télévision et à la littérature. La Ville leur met à disposition un studio dans l'ancien Théâtre de ville.

Information et communication

Pour communiquer et diffuser de l'information, le site internet de la Ville contient des pages destinées aux jeunes et une page Facebook « Actions jeunesse Neuchâtel » est tenue par le Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles. Des réflexions sont en cours pour les améliorer. De leur côté, Midnight JeuNE, le Parlement des Jeunes et le Centre de Loisirs tiennent également des pages Internet et/ou Facebook.

Le Parlement des Jeunes dispose d'une Commission « Médias et Promotion » et désigne un membre du comité pour s'occuper de sa communication (site Internet, identité visuelle, etc.). Une page dans le journal Vivre la Ville lui est mise à disposition.

De leur côté, les lycées ont des journaux réalisés par les élèves, par exemple le « Numa'Niste » pour Numa-Droz ou L'Expressif pour Denis-de-Rougemont.

4.14. Agglomération, relations extérieures

Neuchâtel entretient différents liens avec d'autres villes suisses ou étrangères, ce qui permet de favoriser des échanges entre jeunes.

C'est le cas dans le cadre de l' « Alliance des Neuchâtel du Monde ». Créée en 1998 à l'initiative de la ville japonaise de Shinshiro, cette alliance est composée de quinze villes, réparties sur quatre continents, dont le nom signifie "Nouveau château". Une rencontre est organisée tous les deux ans, dans l'une des villes membres. C'est l'occasion de

partager leurs réflexions face aux exigences auxquelles elles sont confrontées, dans les domaines scolaires, touristiques, économiques, démocratiques, sportifs et culturels. Les Parlements des jeunes ont toujours été étroitement associés aux réflexions menées par les membres du réseau. Afin d'assurer la pérennité de l'alliance, les villes se sont ainsi engagées à inclure dans chaque délégation une proportion de l'ordre de 25% de représentants d'institutions ou d'organismes liés à la jeunesse. Des échanges directs entre villes du réseau sont également organisés de façon bilatérale. Des étudiants de Shinshiro sont par exemple venus à Neuchâtel en 2015 et ont, entre autres, rencontré des jeunes de Neuchâtel (Parlement des Jeunes, Showband Les Armourins), eux-mêmes invités au Japon en 2005.

La Ville de Neuchâtel est également jumelée avec trois villes, Besançon (F) depuis 1975 ainsi qu'Aarau (CH) et Sansepolcro (I) depuis 1997. Des échanges entre institutions scolaires de plusieurs niveaux se déroulent régulièrement. Des ensembles culturels et sportifs participent aux événements en Suisse, à Neuchâtel ou dans les villes concernées.

Des échanges culturels, sportifs et entre Parlements des Jeunes existent également avec la ville portugaise de Guimarães. Votre Conseil s'était déclaré favorable, à terme, à la conclusion d'un pacte de jumelage.

Table des matières

1. Introduction	2
2. Contexte général	4
2.1. Définition de la jeunesse	4
2.2. La jeunesse dans la société	6
2.3. L'opinion et les préoccupations des jeunes	12
2.4. Associations et groupements de jeunes	16
2.5. Politiques internationale, nationale et cantonale	17
3. Vision stratégique de la politique de la jeunesse.....	18
3.1. Jeunes concernés.....	18
3.2. But	18
3.3. Objectifs stratégiques	19
3.4. Priorités politiques.....	19
4. Plan d'action	21
4.1. Introduction	21
4.2. Nouvelles actions répondants aux priorités politiques	21
4.2.1. Priorité 1 : Amener les jeunes à participer activement au développement de la société en général et de la cité en particulier.....	21
4.2.2. Priorité 2 : Valoriser les initiatives et innovations proposées par les jeunes	25
4.2.3. Priorité 3 : Favoriser l'intégration professionnelle des jeunes	27
4.3. Durée et évaluation.....	29
4.4. Récapitulatif financier.....	30

5. Organisation administrative de la Ville	31
5.1. Introduction : domaine spécifique et domaines sectoriels transversaux de politique publique	31
5.2. Service de l'Intégration et des infrastructures culturelles - Délégué à la jeunesse.....	33
5.3. Parlement des Jeunes	35
5.4. Conseil des Jeunes.....	37
5.5. Mandat au Centre de Loisirs	38
5.6. Coordination et collaboration intercommunale	39
6. Proposition de classement de motions	40
7. Consultation des Commissions	41
8. Conclusion.....	42
 ANNEXE 1 : Récapitulatif - Politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.....	 44
 ANNEXE 2 : Contexte au niveau international, national et cantonal.....	 46
2.1. Au niveau international.....	46
2.2. Au niveau national	48
2.3. Au niveau cantonal	54
2.4. Bases légales	56
 ANNEXE 3 : Actions et prestations du domaine spécifique de la politique de la jeunesse.....	 60
3.1. Promotion de la citoyenneté et de l'expression des jeunes	60
3.1.1. Ecoute, information, conseil, orientation et accompagnement des associations de jeunesse et de différents groupes de jeunes.....	60

3.1.2. Ecoute, information, conseil, orientation et accompagnement des jeunes au niveau individuel.....	60
3.1.3. Conseil et gestion de projet	62
3.1.4. Mise à disposition d'espaces de rencontres et d'échanges ..	63
3.1.5. Soutien et accompagnement du Parlement des Jeunes et du Conseil des Jeunes	65
3.1.6. Organisation et soutien aux échanges entre jeunes au niveau régional, national et international.....	66
3.1.7. Accueil des nouveaux citoyens.....	66
3.2. Ouverture aux modes de vie et expressions culturelles des jeunes	67
3.2.1. Repérage des modes de vie et expressions culturelles des jeunes.....	67
3.2.2. Prise de contact et ouverture au dialogue	68
3.3. Compréhension des besoins et des demandes des jeunes dans l'évolution de la société.....	68
3.3.1. Recensement, analyse et monitoring des besoins et des revendications des jeunes	68
3.3.2. Suivi des connaissances concernant la jeunesse	69
3.3.3. Organisation et participation à des séminaires thématiques ou d'experts dans le domaine de la jeunesse	69
3.3.4. Proposition d'ajustements nécessaires à la politique de la jeunesse.....	69
3.4. Médiations sociales entre des groupes de jeunes, les autorités et la société civile	69
3.4.1. Favoriser le dialogue et les liens entre les groupes de jeunes et les autorités	70
3.4.2. Favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels	70
3.5. Coordination de la politique de la jeunesse communale, cantonale et fédérale pour la Ville.....	71
3.5.1. Coordination horizontale.....	71
3.5.2. Coordination verticale.....	71

ANNEXE 4 : Actions et prestations des domaines sectoriels transversaux de politiques publiques	72
4.1. Education – Formation	72
4.2. Intégration professionnelle	77
4.3. Intégration sociale et quartiers	81
4.4. Action sociale.....	83
4.5. Santé	84
4.6. Sports, loisirs, activités extra-scolaires.....	86
4.7. Culture	91
4.8. Mobilité, transports.....	96
4.9. Environnement, développement durable, énergie	97
4.10. Urbanisme, aménagement	97
4.11. Logement, hébergement	98
4.12. Sécurité, protection	98
4.13. Communication, médias.....	99
4.14. Agglomération, relations extérieures	100